LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
www.lnr-dz.com
Quotidien d'information indépendant - n° 6871 – Lundi 28 septembre 2020 - Prix : 10 DA

Emigration clandestine

Plus de 700 personnes sauvées en une semaine

Des unités des Gardes-côtes ont procédé, lors de diverses opérations menées dans nos eaux territoriales entre le 20 et le 25 septembre courant, à l'interception et au sauvetage de 755 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite et qui ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales, alors que les corps de trois émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées, indique samedi un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la poursuite des efforts de nos Forces navales pour mettre un terme au phénomène de l'émigration clandestine, des unités des Gardes-côtes ont procédé, lors de diverses opérations menées dans nos eaux territoriales entre le 20 et le 25 septembre 2020, à l'interception et au sauvetage de 755 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite, et qui ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales, alors que trois dépouilles d'émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées», a noté la même source.

Lire en page 2

Le prochain Conseil des ministres fixera la date définitive

Covid-19 et rentrée scolaire, l'équation compliquée du gouvernement

La date définitive de la rentrée scolaire 2020/2021, fixée préalablement, pour le 4 octobre, sera décidée lors du prochain Conseil des ministres, a fait savoir, hier, le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, lors de la rencontre de concertation avec différents syndicats du secteur et des associations de parents d'élèves. Lire en page 2

© Photo : D.R

Chiffre du jour

Accidents de la circulation : 3 morts et 426 blessés en 48 heures

bms

Pluies orageuses sur certaines wilayas du Centre et de l'Est du pays

Des pluies parfois sous forme d'averses orageuses ont affectées certaines wilayas du Centre et de l'Est du pays durant la journée d'hier dimanche, indique l'Office national de la météorologie dans un bulletin météorologique spécial (BMS).

constantine

Deux nouveaux chefs de Daïras installés dans leurs fonctions

Deux nouveaux chefs de Daïras désignés dans la wilaya de Constantine, dans le cadre du récent mouvement partiel opéré par le président de la République dans ce corps de l'administration, ont été officiellement installés, samedi, dans leurs fonctions.

sétif

Des journalistes en tournée pour découvrir des sites touristiques

Une tournée découverte des sites touristiques de la wilaya de Sétif a été organisée samedi au profit de journalistes représentant divers médias nationaux, par l'Office national du tourisme.

Le prochain Conseil des ministres en fixera la date définitive

Covid-19 et rentrée scolaire, l'équation compliquée du gouvernement

La date définitive de la rentrée scolaire 2020/2021, fixée préalablement, pour le 4 octobre, sera décidée lors du prochain Conseil des ministres, a fait savoir, hier, le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, lors de la rencontre de concertation avec différents syndicats du secteur et des associations de parents d'élèves. Elle a fait l'objet d'un large et riche débat qui s'est soldé par l'émission d'une liste de propositions, avancées par chaque partie en prenant compte de la situation épidémiologique et des moyens à dispositions de chaque région du pays.

Les parents et les élèves sont dans la tourmente et s'accrochent à la décision qui découlera du Conseil des ministres. (Photo : D.R)

Dans ce contexte, le ministre a suggéré l'allégement du volume horaire de 45 minutes et la division des classes de cours en deux groupes, l'un le matin et un autre le soir, en fonction des moyens disponibles dans chaque région. Toutefois, cette proposition n'a pas fait l'unanimité auprès du Cnapeste qui dit «favoriser une solution nationale et commune», tandis que l'Association nationale des parents d'élèves a approuvé l'approche du ministère et a appelé à «reprendre les cours rapidement». Au terme de cette séance de dialogue, un document listant toutes les propositions devra être déposé sur la table du gouvernement et soumis à un débat au cours du prochain Conseil des ministres. Le sort de cette rencontre scolaire sera connu la semaine prochaine. En attendant, les enseignants et les parents d'élèves devront rebattre leurs cartes et se concerter pour réussir à surmonter cette épreuve difficile et accompagner au mieux les élèves dans cette rupture qui a duré près de sept mois.

«Le ministère a étudié toutes les hypothèses pour assurer une rentrée scolaire 2020/2021, mais nous n'avons pris aucune décision, préférant vous écouter en tant qu'acteurs, ouvrir un dialogue avec vous et les parents d'élèves et soumettre les propositions au gouvernement qui doit décider en dernière instance», a déclaré le ministre lors de son allocution d'ouverture du dialogue. Une dernière ligne droite avant que le gouvernement ne statue sur la rentrée scolaire 2020/2021, perturbée par la crise du Covid-19.

Dans ce flou et face à ces nombreuses incertitudes qui entourent cette rentrée, les parents et les élèves sont dans la tourmente et s'accrochent à la décision qui découlera du Conseil des ministres. Certains parents gagnés par l'anxiété ne cachent pas leurs inquiétudes et préoccupations quant à l'impact de cette rupture sur leurs enfants qui commencent à oublier tout ce qu'ils ont appris durant les quelques mois de cours. D'autres semblent plus sceptiques et réticents quant au retour de leurs enfants en cours la menace du Covid-19, et ce, malgré la stabilisation de la situation sanitaire, mais le risque de contamination demeure omniprésent, notamment, dans les espaces communs. Conscient de toute cette situation qui divise les parents et les syndicats, le ministère de l'Education affirme son engagement à mettre en place tous les moyens nécessaires pour endiguer la progression du Covid-19 dans les écoles, faisant part, dans ce sens, de sa volonté d'étudier toutes les propositions et d'en discuter avec les différents syndicats des activités de la prochaine rentrée et du volume horaire y afférent. Il a suggéré, d'ailleurs une semaine de cours de six jours, de samedi à jeudi, avec des horaires plus flexibles. «La durée des cours sera de 45 minutes et les classes seront divisées en deux groupes, l'un le matin l'autre le soir», a-t-il ajouté et s'est dit favorable à toute autre proposition adaptée au contexte particulier de chaque région. La proposition du ministre de l'Education n'a pas convaincu Méziane Mériane, président du Snapeste , qui a exprimé des réserves et ses doutes quant à l'apparition de déséquilibre d'apprentissage entre les différentes régions, recommandant de trouver une solution nationale et commune. De son côté, Mme Djamila Khiar, présidente de l'Organisation nationale des parents d'élèves a adhéré à la proposition du ministère, appelant à «reprendre rapidement les cours en révisant le volume horaire des cours». Cette année, la crise du nouveau Coronavirus a eu raison d'une rentrée scolaire prévue habituellement au début du mois de septembre de chaque année. Après le report de la date initiale fixée pour le 4 octobre prochain par le gouvernement, par souci de la santé des élèves et de leurs parents, l'opinion publique aussi exprime son désarroi quant à cette situation inédite.

Samira Takharboucht

Emigration clandestine : Plus de 700 personnes sauvées en une semaine

✍ **Des unités des Gardes-côtes ont procédé**, lors de diverses opérations menées dans nos eaux territoriales entre le 20 et le 25 septembre courant, à l'interception et au sauvetage de 755 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite et qui ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales, alors que les corps de trois émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées, indique samedi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la poursuite des efforts de nos Forces navales pour mettre un terme au phénomène de l'émigration clandestine, des unités des Garde-côtes ont procédé, lors de diverses opérations menées dans nos eaux territoriales entre le 20 et le 25 septembre 2020, à l'interception et au sauvetage de 755 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite, et qui ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales, alors que trois dépouilles d'émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées», a noté la même source. Il convient de signaler que ces opérations, menées par les unités flottantes de recherche et de sauvetage, ont été exécutées comme suit :

- Façade Maritime Centre: interception et sauvetage de 340 émigrants clandestins.
- Façade Maritime Ouest: interception et sauvetage de 343 émigrants clandestins.
- Façade Maritime Est: interception et sauvetage de 72 émigrants clandestins.

Ces interventions «reflètent les efforts fournis par nos Forces navales dans le cadre de leurs missions, notamment celles à caractère humanitaire, et la sauvegarde de la sécurité des citoyens», a ajouté le communiqué. Il est à noter qu'un total de 485 personnes ont été sauvées, lors d'opérations distinctes menées dans les eaux territoriales algériennes par des unités des Gardes-côtes durant la période allant du 15 au 19 septembre, et ce, dans le cadre de la lutte contre le phénomène de l'immigration clandestine, selon un bilan rendu public lundi par le ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans la dynamique des efforts de nos Forces navales pour mettre un terme au phénomène de l'émigration clandestine, des unités des Gardes-côtes ont procédé, lors de 42 opérations distinctes menées dans nos eaux territoriales entre le 15 et le 19 septembre 2020, à l'interception et au sauvetage de 485 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite, et qui ont été prises en charge par les services compétents, alors que dix dépouilles d'émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées», avait précisé la même source.

Djamila Sai

REPÈRE

L'Algérie condamne l'attaque terroriste contre le convoi du gouverneur de Borno (Nigeria)

L'Algérie a condamné énergiquement l'attentat terroriste ayant ciblé le convoi transportant le gouverneur de l'Etat de Borno, dans le Nord du Nigeria, qui a fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils et les forces de sécurité, réaffirmant son entière solidarité et son soutien au gouvernement nigérian, a indiqué le ministère des Affaires étrangères samedi dans un communiqué.

«L'Algérie condamne énergiquement l'attentat terroriste perpétré hier vendredi par le groupe terroriste Boko Haram contre le convoi transportant le gouverneur de l'Etat de Borno au Nord du Nigeria, ayant fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils et les forces de sécurité nigérianes», a souligné le ministère des Affaires étrangères. L'Algérie, ajoute le communiqué, «adresse ses sincères condoléances et toute sa compassion au gouvernement et au peuple nigérian frère ainsi qu'aux familles des victimes, souhaitant prompt rétablissement aux blessés».

Exprimant de nouveau son entière solidarité et son soutien au gouvernement nigérian, «l'Algérie réitère sa ferme détermination à lutter contre le terrorisme et son engagement permanent à soutenir les efforts de la communauté internationale afin d'éradiquer ce fléau qui menace la paix et la stabilité internationales», a conclu le communiqué.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Nazih Berramdane, Conseiller auprès du président de la République à Alger :

«L'institution d'un Observatoire de la société civile vient en consécration du rôle des associations dans la construction de la société»

Le Conseiller auprès du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane a affirmé, avant-hier samedi à Alger, que la proposition d'instituer un Observatoire national de la société civile vient en consécration du rôle des associations dans la construction de la société, selon, a-t-il indiqué, une vision future de l'Algérie nouvelle.

La nouvelle Loi fondamentale du pays prévoit la création d'une Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. (Photo : D.R)

«La révision constitutionnelle qui sera soumise à référendum populaire le 1er novembre 2020 a consacré dans son préambule le principe participatif entre la société civile et les institutions de l'Etat, y compris la communauté nationale établie à l'étranger», a-t-il dit.

S'exprimant lors d'une rencontre avec les représentants de la société civile d'Alger, le Conseiller auprès du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger a déclaré que l'Observatoire sera composé de représentants de la société civile et de la communauté nationale établie à l'étranger.

«La nouvelle Loi fondamentale du pays a consacré la démocratie participative et le rôle de la société civile dans la prise de décision, au service de l'intérêt national», a fait savoir Nazih Berramdane. Faisant remarquer que l'objectif de ces rencontres de concertation avec les représentants de la société civile à travers les wilayas du pays est de parvenir à une vision participative qui définit, a-t-il observé, avec précision les priorités et de prendre des décisions au service de l'intérêt national.

Outre la proposition d''instituer un Observatoire national de la société civile, la nouvelle Loi fondamentale du pays prévoit la création d'une Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption qui permet, a poursuivi le Conseiller auprès du président de la République, d'associer la société civile dans la lutte contre ce phénomène.

«Une journée d'étude portant sur le thème «la société civile et la lutte contre la corruption», sera organisée au début du mois de novembre prochain», a ajouté Nazih Berramdane.

Annonçant, à l'occasion, l'organisation d'autres rencontres similaires entre les associations et les responsables locaux parmi les walis et les walis délégués, à l'effet, a-t-il ajouté, de passer en revue les problèmes de développement.

Jeudi dernier, Nazih Berramdane, a souligné, à Tizi Ouzou, l'importance de l'implication, effective, de la société civile dans l'élaboration des priorités de développement et le suivi de leur mise en œuvre.

«La société devra s'organiser d'elle-même, au niveau local, et devra produire elle-même les modalités de sa structuration selon les spécificités de chaque région du pays pour une meilleure efficacité, en fonction des spécificités de chaque région du pays», a-t-il insisté. Sans quoi, a-t-il soutenu, la démocratie participative qui est une orientation cardinale de la nouvelle Algérie, ne pourra se concrétiser.

Réitérant, à l'occasion, le leitmotiv de l'implication effective de la société civile dans la mise en œuvre d'une démocratie participative. Considérant que l'étendue du territoire national et ses diversités traditionnelles, culturelles, sociologiques et géographiques imposent, de fait, une diversité des modes d'organisation selon les particularités et les conditions concrètes de chaque région ou wilaya. A même, a-t-il fait savoir, de permettre plus d'efficacité dans la prise en charge des préoccupations citoyennes.

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Référendum

L'ANIE insiste sur «le respect rigoureux des consignes et recommandations»

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a mis en avant, samedi dans le cadre des préparatifs pour le référendum sur la Constitution, l'impératif de «respecter rigoureusement les consignes et recommandations fournies exclusivement par l'Autorité en matière d'organisation et de préparation». Dans le cadre des préparatifs en cours pour la tenue du référendum sur le projet de révision de la Constitution, prévu le 1er novembre prochain, l'ANIE «rappelle et insiste sur l'impératif de respecter rigoureusement les consignes et recommandations fournit exclusivement par l'Autorité en matière d'organisation et de préparation au titre du rendez-vous référendaire sur la révision de la loi suprême du pays», précise un communiqué. «Pour ce faire, et afin de garantir le bon déroulement du processus référendaire, l'ANIE appelle au respect des paramètres régissant ce rendez-vous électoral en se conformant aux orientations et décisions qu'elle fournit en la matière». Des consignes qui interviennent, selon l'ANIE, conformément aux missions que lui confèrent les dispositions de la loi organique numéro 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'ANIE et de la loi organique numéro 16-10 du 25 août 2016, modifiée et complétée, relative aux élections notamment en matière des prérogatives d'organisation, de gestion et de supervision», a conclu le communiqué.

Agence

Référendum constitutionnel du 1er novembre

L'Etat de droit consacré

Le secrétaire général du Front de libération nationale (FLN) Abou El Fadl Baadji, a affirmé, hier dimanche à Alger, que son parti soutient le projet de révision constitutionnelle qui sera soumis à référendum populaire le 1er novembre 2020.

«Le projet de révision de la nouvelle Loi fondamentale du pays est une opportunité historique d'aller vers l'instauration d'un véritable Etat de droit aux institutions fortes et garantissant l'égalité des citoyens devant la loi», a-t-il indiqué. Appelant, à l'occasion, les élus de sa formation politique à se mobiliser pour expliciter le contenu de la nouvelle Constitution à travers une large compagne pour une participation massive au référendum constitutionnel du 1er novembre.

Pour sa part, le président de Jil Jadid, Sofiane Djillali, a soutenu, avant-hier samedi, que la nouvelle Constitution qui sera soumise à un référendum ce 1er novembre est bien meilleure que celle de 2016.

«La nouvelle Loi fondamentale du pays pourrait permettre la mise en place des fondements d'un véritable Etat de droit», a-t-il indiqué dans un entretien au quotidien *Horizons*. Pour Sofiane Djillali, la nouvelle Constitution apportera des éléments pour reconstruire un régime politique qui doit être cohérent avec la phase actuelle. «Des avancées ont été constatées dans la partie relative aux droits individuels et collectifs», a-t-il poursuivi, considérant, toutefois, que le plus important reste à mettre en place les lois qui organiseront ces droits sans les restreindre. Beaucoup de choses, a-t-il estimé, changeront avec les élections législatives prévues à la fin de l'année. A commencer, a-t-il observé, par les acteurs politiques de l'ère Bouteflika, à l'évidence minoritaires. «Les grands appareils de l'ancienne alliance présidentielle ne sont plus en position de gérer le pays», a-t-il soutenu. De son côté le secrétaire général du mouvement En-Nahda, Yazid Benaïcha, a souligné, avant-hier samedi à Alger, l'importance de recouvrer la confiance entre gouverneur et gouverné. En opérant, a-t-il dit, un changement dans les pratiques, en améliorant la situation socio-économique et en luttant contre la corruption, tout en renforçant le rôle de contrôle, la transparence et l'obligation de reddition des comptes. S'exprimant lors d'une rencontre avec les présidents des bureaux de wilaya du mouvement, Yazid Benaïcha a mis en avant la nécessité de consolider le front interne et de réaliser la stabilité politique dans le pays. Appelant, à l'occasion, tous les acteurs de la société à participer à la levée des défis auxquels l'Algérie est confrontée dans tous les domaines pour mettre fin à toutes les anciennes pratiques.

Le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Bouzid Lazhari, a, pour sa part, estimé, avant-hier samedi à Alger, que la révision constitutionnelle, initiée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui sera soumise à référendum populaire ce 1er novembre, est un saut qualitatif en matière de droits et de libertés.

R. M.

RÉFÉRENDUM

Révision des listes électorales

L'opération déjà clôturée

L'opération de révision exceptionnelle des listes électorales en prévision du référendum sur l'amendement constitutionnel, prévu le 1er novembre prochain, a pris fin hier dimanche. Cette opération faisait suite à la convocation du corps électoral par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour le référendum sur l'amendement constitutionnel. Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, avait donné dimanche dernier, depuis la wilaya de Boumerdès, le coup d'envoi de cette opération de révision exceptionnelle des listes électorales. Le président de l'ANIE a précisé que le corps électoral compte actuellement 24.111.081 électeurs, ajoutant qu'il enregistrera, après révision, 500.000 à 600.000 nouveaux inscrits. Le Président Tebboune avait fait de la révision constitutionnelle sa priorité, tout en insistant sur l'élaboration d'une «Constitution consensuelle» dans le sillage du processus de l'édification de «l'Algérie nouvelle». Pour le président de la République, «le changement revendiqué par le Hirak populaire est certes un changement pacifique, mais radical, qui passe par la Constitution, le socle de l'Etat», soulignant que «ce changement ne doit pas s'opérer au sein des bureaux, mais doit émaner du peuple qui aura le dernier mot et toute la liberté de valider ou de refuser le projet de révision de la Constitution». Le référendum sur la révision constitutionnelle se déroulera conformément aux dispositions prévues dans la Constitution et la loi organique de 2016 relative au régime électoral. L'article 8 de la Constitution stipule que «le pouvoir constituant appartient au peuple». Le même article énonce que «le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne. Le peuple l'exerce aussi par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants élus. Le président de la République peut directement recourir à l'expression de la volonté du peuple». La révision exceptionnelle des listes électorales intervient en vertu des dispositions de la loi organique 16-10 relative au régime électoral et la signature du décret présidentiel portant convocation du corps électoral. Cette loi adoptée en 2016 par le Parlement, vise à mettre en place un cadre juridique «clair et transparent» régissant les opérations électorales dont celle de la confection et de la révision des listes électorales, conformément à la Constitution révisée. L'article 14 de cette loi stipule que «les listes électorales sont permanentes et font l'objet d'une révision au cours du dernier trimestre de chaque année», soulignant, néanmoins, que ces listes «peuvent également être révisées, à titre exceptionnel et cela en vertu du décret présidentiel portant convocation du corps électoral qui en fixe également les dates d'ouverture et de clôture».

Djamila Sai

Agriculture

Les agriculteurs en alerte

Après avoir connu une certaine amélioration à l'avènement de la présidence d'Abdelmadjid Tebboune avec des rendements prometteurs en produits agricoles et laitiers, revoilà l'agriculture nationale confrontée à divers problèmes de gestion. Ils sont majoritairement la conséquence d'embrouilles et de trafics ayant pour auteurs d'anciens et hauts cadres gestionnaires du haut lieu.

Les actes avaient été préparés et signés par le directeur des Domaines de la wilaya de Khenchela «gestionnaire» en sa qualité de chef des biens de l'Etat. (Photo : DR)

Au titre de preuves matérielles, on pointe du doigt cette affaire qui occupe l'actualité depuis des années car s'agissant d'un détournement de 15 ha de terre agricole dans la commune de M'Toussa dans la wilaya de Khenchela. C'était à l'issue d'une visite de travail et d'inspection effectuée par le ministre des Ressources en Eau Hocine Nécib à l'époque. Il avait cru être en mesure de faire ce qu'il voulait dans cette wilaya au point de s'accorder d'autorité le lot de terrain en question. Ces pratiques injustes avaient de quoi exciter l'énervement des populations. Notamment celles agricoles de cette région qui n'ont pas admis que des terres qu'ils exploitent soient attribuées à des personnes sans relation aucune avec leurs activités, leurs amour et traditions. Sans relation aussi avec le travail de la terre et totalement étrangères à cette pratique en bénéficient alors que les natifs de la région en ont été exclus. Certains exploitent des lopins de terre des années. Les actes avaient été préparés et signés par le directeur des Domaines de la wilaya de Khenchela «gestionnaire» en sa qualité de chef des biens de l'Etat et représentant local du ministre des Finances. Ces décisions sont datées du jeudi 25 septembre 2014 coïncidant avec la visite à Khenchela du ministre des Ressources en Eau. Il y a ensuite ce dossier d'affaires, apparemment insoluble, qui revient chaque année avec la persistance du retard mis par les transformateurs à payer leurs fournisseurs de tomate fraîche. Annuellement, la campagne prend fin plusieurs mois avant. Ce qui bloque les agriculteurs véritablement désespérés quant à se voir entrer dans leurs frais (paiement des travailleurs, fournisseurs divers, impôts) pour s'engager dans la préparation d'autres campagnes. Un désespoir s'élargit à beaucoup d'autres filières. Ce que confirment des anciennes affaires dont celle de la poudre de lait Elle implique de grosses têtes de l'ancien régime dont le même ministre des Ressources en Eau Hocine Nécib aujourd'hui emprisonné. Preuves documentaires à l'appui, il a été pris en flagrant délit de trafic sur la poudre de lait. Au lieu d'être dosée à 130%, les trafiquants du ministère de Nécib limitait la dose à 90% seulement. C'est ce qu'a démontré le laboratoire national judiciairement saisie. Il y a aussi ces dossiers des différentes coopératives dont les sites (Tabacop) et autres impossible à cerner les biens et patrimoines. La même situation est vécue par les acteurs en possession de terres agricoles qu'ils gèrent depuis des années y compris ceux de la transformation. Ce pourquoi, l'on accorde une réelle importance à la petite affaire. Elle pourrait accoucher d'un gros dossier sur la base des éléments d'informations actuellement traitée par le tribunal correctionnel d'Annaba. Elle est à même de mettre au jour l'implication de plusieurs acteurs dans la spéculation sur le prix du son dénoncé par l'ensemble des titres de la presse national. L'autre «petite affaire» porte sur un conflit opposant l'actuel secrétaire général de la Chambre d'agriculture d'Annaba à un des agriculteurs de la région. Le premier a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 8.000,00 DA d'amende. Ce qui expliquerait cette tendance au ralentissement des activités de nombreuses associations agricoles. D'où la mise en place d'un système spécial auquel ont adhéré les deux parties qui : «Ont examiné le projet de convention révisée relatif aux crédits R'fig liant la BADR et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Le ministère rappelle enfin que cette rencontre tenue jeudi dernier a été déjà précédée par une réunion lundi passé avec les différents intervenants dans la préparation de la campagne labours-semailles 2020-2021, durant laquelle plusieurs questions liées au financement ont été soulevées par les professionnels.

«Il s'agissait notamment des lourdeurs dans le traitement des dossiers concernant l'octroi du crédit R'fig, le rééchelonnement des crédits des producteurs affectés par la crise sanitaire liée à la Covid-19». Il est aussi rapporté que les deux parties ont examiné le projet de convention révisée relatif aux crédits R'fig liant la BADR et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

A. Djabali

Start-ups, projets innovants et incubateurs

Création d'un comité national de labélisation

Un comité national de labélisation des «Start-up», des «Projets innovants» et des «Incubateurs», a été officiellement mis en place par le décret exécutif n° 20-254 paru au dernier numéro du Journal officiel (JO). La missions du comité consiste à attribuer les labels «Start-up», «Projet innovant» et «Incubateur», d'identifier des projets innovants et de les promouvoir, ainsi que de participer à la promotion de l'écosystème start-up. Présidé par le ministre chargé des start-up ou son représentant, le Comité national se réunit au moins deux fois par mois pour discuter notamment sur l'attribution des labels, et ce en présence de représentants de plusieurs ministères. Le présent décret exige pour l'attribution du label «Start-up», que la société soit de droit algérien et respecte des critères précis, à savoir son existence qui ne doit pas remonter à plus de huit ans, son modèle d'affaires qui doit s'appuyer sur des produits, des services, un business model ou tout autre concept innovant, ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel qui ne doit pas dépasser le montant fixé par le Comité national. Le capital social doit être aussi détenu à, au moins, 50% par des personnes physiques, des fonds d'investissement agréés ou par d'autres sociétés disposant du label «Start-up», tandis que le potentiel de croissance de la société doit être suffisamment grand, sachant que la société ne doit pas avoir plus de 250 employés. Ainsi, l'entreprise souhaitant obtenir le label «Start-up» est tenue de déposer une demande via le portail électronique national des start-up accompagnée de plusieurs documents administratifs. Le label «Start-up» est octroyé pour une durée de quatre (4) ans, renouvelable une (1) fois, dans les mêmes formes. Quant au label «Projet innovant», celui-ci est accessible à toute personne physique ou groupe de personnes physiques ayant un projet se rapportant à l'innovation. Pour l'obtention de ce label, il est exigé le dépôt d'une demande via le portail électronique national des start-up accompagnée de documents précis, dont une présentation du projet et ses aspects d'innovation, les éléments prouvant le fort potentiel de croissance économique, ainsi que les qualifications scientifiques et/ou techniques et l'expérience de l'équipe en charge du projet, le cas échéant, tout titre de propriété intellectuelle et tout prix ou récompense obtenus. Le label «Projet innovant» est octroyé pour une durée de deux (2) ans, renouvelable deux (2) fois, dans les mêmes formes. S'agissant le label «Incubateur», il est accordé à toute structure publique, privée ou en partenariat public-privé qui propose un appui aux start-up et aux porteurs de projets innovants, l'hébergement, la formation, le conseil et le financement. Les demandes d'attribution du label «Incubateur» sont introduites auprès du comité national via un portail électronique, accompagnées de certains documents, tels que le plan d'aménagement détaillé de l'incubateur, une liste des équipements mis à la disposition des start-up incubées, une présentation des différents services offerts aux start-up incubées, ainsi qu'une présentation des différents programmes de formation et d'encadrement proposés par l'incubateur, sachant que des documents spécifiques sont exigés pour les incubateurs privés. Le label «Incubateur» est octroyé au postulant pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable, dans les mêmes formes et son détenteur ouvre droit à des mesures d'aide et de soutien de l'Etat.

Manel Z.

SAISIES

DGD

Plus de 97 mns DA de marchandises saisies depuis janvier

Les services des Douanes (Division voyageurs) au niveau de l'aéroport international d'Alger ont saisi, entre début janvier et le 15 septembre en cours, des marchandises d'une valeur totale de 97,05 millions de DA, a indiqué la direction générale des douanes (DGD). Durant cette période, les services des Douanes ont également enregistré, 306 affaires contentieuses des marchandises, donnant lieu à des amendes encourues par les contrevenants d'une valeur de plus de 103 millions de DA. Par nature de marchandises, il s'agit notamment de deux armes, d'une valeur de 37.486 DA et dont le montant des amendes encourues est de près de 75.000 DA. Une quantité de près de 6 kg de résine de cannabis, d'une valeur de près de 6 millions de DA et dont le montant des amendes encourues avoisine les 12 millions de DA, ainsi qu'une quantité de 150 unités de psychotropes, d'une valeur de 23.673 DA donnant lieu à des amendes d'un montant global de 47 346 DA, selon le même bilan.

S'agissant des monnaies étrangères et matières aurifères, les services des Douanes ont fait état d'un bilan de saisis de 85.860 euros, de 21.050 dollars et d'une quantité de 869,39 grammes d'or et 1,62 kg d'argent, représentant au total une valeur de 16,35 millions de DA tandis que le montant des amendes encourues par les contrevenants a atteint plus de 37,7 millions de DA. Il concerne également 898 cartouches de cigarettes, d'une valeur de 1,85 million de DA et 4.958 téléphones mobiles d'une valeur globale de plus de 67,7 million de DA.

Pour ce qui est des mouvements aéronefs, les services des Douanes ont enregistré durant l'année 2020, jusqu'au 15 septembre, un total de 8.317 vols, dont 3.995 arrivées et 4.322 départs. Le nombre total de passagers reçus s'élève quant à lui à 914.706 voyageurs, dont 435.663 arrivées et 479.043 départs.

Quant au bilan de 2019, il fait état de 908 affaires contentieuses enregistrées durant cette période, ayant permis des saisies de marchandises d'une valeur totale de plus de 338 millions DA avec des amendes infligées d'une valeur de plus de 5,2 millions de DA.

Par nature de marchandises, il s'agit des armes (3 pistolets, 2 carabines à plomb et 5 carabines à air) d'une valeur de plus de 1,2 million de DA. Il concerne également des psychotropes (5.887 unités), des téléphones mobiles (12.106 unités), des chaussures (4.112), des pulls (21.995), des survêtements (3.434), des ensembles de sport (977) ainsi que des cartouches de cigarettes (5.089) et des sachets tabac à chiquer (134). Quant aux opérations de saisies de monnaies étrangères et de matières aurifères, les services des Douanes ont récupéré un montant de plus d'un (1) million d'euros et 191.735 dollars ainsi que plus de 12 kg de matières aurifères, représentant au total une valeur de plus de 165,3 millions de DA et donnant lieu à plus de 330,6 millions de DA d'amendes.

Manel Z.

El-Ayoun occupée

Amnesty International exige du Maroc l'abandon des poursuites contre le journaliste Ibrahim Amrikli

L'ONG Amnesty International a exigé, pour la seconde fois en moins d'un mois, des autorités d'occupation marocaines l'abandon immédiat des poursuites «injustifiées» à l'encontre du journaliste Ibrahim Amrikli.

Amnesty International condamne l'arrestation des journalistes sahraouis par les forces de répression marocaines et le blocus médiatique imposé à El-Ayoun occupée. (Photo : D.R)

«Les autorités marocaines doivent immédiatement abandonner les poursuites injustifiées lancées contre le journaliste citoyen Ibrahim Amrikli», a souligné l'ONG dans un communiqué, estimant que «les circonstances de l'arrestation d'Ibrahim Amrikli, de son interrogatoire et de sa mise en accusation semblent indiquer qu'il a été pris pour cible en raison de son travail de journaliste engagé et de militant en faveur des droits humains». Membre de la Fondation Nushatta créée en 2013, une organisation de jeunesse sahraouie qui effectue un suivi de la situation des droits humains dans le Sahara occidental, Ibrahim Amrikli a couvert des manifestations et a également travaillé sur des documentaires, tels qu'un reportage consacré à la mine de phosphate Bou Craa, dans le Sahara occidental, a rappelé Amnesty International. Le procureur près le tribunal de première instance à El-Ayoun occupée a accusé, le 17 mai dernier, le journaliste sahraoui Amrikli d'avoir enfreint la réglementation relative à l'état d'urgence sanitaire, en vertu du décret-loi sur l'urgence sanitaire adopté en mars 2020, et «d'outrage à fonctionnaires publics», au titre de l'article 263 du code pénal. Lors de sa 1re audience tenue le 7 septembre, le tribunal de première instance d'El-Ayoun a décidé de renvoyer le procès au 28 du même mois, soit lundi prochain. Amnesty a indiqué qu'Ibrahim a été arrêté par quatre policiers dans la ville d'El-Ayoun occupée, qui l'ont conduit de force à monter dans un véhicule de police, sous prétexte d'avoir violé l'état d'urgence imposé du fait de la propagation du Coronavirus. Le journaliste a été arrêté «alors qu'il avait sur lui une autorisation de circuler» et «avait subi même de mauvais traitements lors de sa mise en détention au siège de la police». Le rapport d'Amnesty International a également évoqué le cas d'arrestation du journaliste sahraoui Essabi Yahdih, fondateur de l'organe médiatique Algargarat, le 1 juillet 2020 dans la ville d'El-Ayoun occupée, affirmant qu'il avait lui aussi été arrêté en raison de ses activités médiatiques. L'occupant marocain se livre, de façon systématique, à divers types de harcèlement à l'encontre de journalistes sahraouis, impose un blocus sur toute la région et interdit même aux délégations de s'y rendre.

Amnesty répond au Maroc, lui rappelle son sinistre bilan des droits de l'Homme

L'ONG Amnesty International a réagi samedi à la campagne de diffamation orchestrée à son encontre par le gouvernement marocain, lui rappelant dans la foulée son sinistre bilan des droits de l'Homme. «Les attaques des autorités marocaines contre la crédibilité d'Amnesty International et la campagne de dénigrement orchestrée contre le bureau d'Amnesty à Rabat montrent à quel point elles (les autorités) sont devenues intolérantes à l'égard de l'examen et des critiques légitimes de leur bilan en matière de droits humains», déplore l'ONG. Les attaques contre Amnesty se sont accentuées depuis la publication le 22 juin dernier d'une enquête sur le piratage du téléphone d'Omar Radi, journaliste et fervent détracteur du bilan des droits humains au Maroc. L'ONG a découvert que le téléphone d'Omar Radi avait été la cible de plusieurs attaques au moyen d'une nouvelle technique sophistiquée permettant d'installer de façon invisible Pegasus, logiciel espion produit par la firme israélienne NSO Group. «Les preuves techniques extraites du téléphone d'Omar Radi indiquent clairement que Pegasus a été installé avec une forme particulière d'attaque numérique identifiée comme une injection réseau», affirme l'ONG. Acculé au mur, le gouvernement marocain s'agite pour repousser ces accusations confirmées. Des sources gouvernementales qui se sont confiées à des médias marocains évoquent une prochaine fermeture du bureau d'Amnesty à Rabat, lui rappelant au passage la suspension de leur coopération. L'ONG dit avoir été faussement accusée par le gouvernement marocain. Ce dernier a prétendu qu'Amnesty lui a refusé un droit de réponse aux conclusions du rapport.

Obstruction aux activités d'Amnesty

Dans son communiqué, l'ONG révèle qu'elle a informé les autorités marocaines du contenu de l'enquête le 9 juin, soit deux semaines avant sa publication, via une lettre officielle envoyée par e-mail à cinq fonctionnaires du ministère des Droits de l'homme. Dans la même lettre, Amnesty a invité le gouvernement à fournir des commentaires à inclure dans le rapport. Sa demande est restée lettre morte. Et rappelle dans la foulée que «ce n'est pas la première fois que des efforts sont déployés pour saper le travail d'Amnesty» au Maroc, soulignant que ces attaques «coïncident avec une répression croissante» dans le pays. «Des dizaines de militants des droits de l'homme, de journalistes indépendants et de manifestants sont actuellement en prison», dénonce l'Organisation avant de déplorer une obstruction aux activités de son bureau à Rabat. Ce n'est pas la première fois que les activités d'Amnesty International sont entravées au Maroc.

En juin 2015, deux enquêteurs d'Amnesty International qui documentaient la situation des migrants et des réfugiés ont été expulsés du pays malgré l'assurance du gouvernement que l'organisation pourrait mener des missions sur simple notification. «Les autorités marocaines ont un lourd passé dans l'instauration de mesures punitives pour détourner l'attention de leur sombre bilan en matière de droits humains», précise l'ONG. Ce faisant, ils confirment précisément ce que les enquêteurs d'Amnesty International ont révélé au cours de ces derniers mois : la tolérance zéro du gouvernement vis-à-vis de la liberté d'expression», commente Heba Morayef, directrice d'Amnesty pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

R.I

Libye

L'ONU appelle à l'arrêt immédiat des hostilités en banlieue de Tripoli

L'ONU a appelé à l'arrêt immédiat des hostilités qui ont éclaté entre deux groupes armés à Tajoura, banlieue est de la capitale libyenne Tripoli, selon un communiqué de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul).

La Manul a appelé «à la cessation immédiate des hostilités», rappelant à toutes les parties «leurs obligations conformément au droit international humanitaire», dans un communiqué publié dans la nuit de vendredi, à samedi, des affrontements à l'arme lourde ont éclaté jeudi soir et se sont prolongés vendredi entre deux milices loyales au Gouvernement d'union nationale (GNA), basé à Tripoli, dans des zones résidentielles de Tajoura, banlieue située à une vingtaine de kilomètres à l'est de la capitale.

Selon des habitants de Tajoura, les combats ont cessé vendredi à la mi-journée. Les causes de ces violences restent inconnues mais selon des sources locales, les heurts ont éclaté à cause de différends entre les chefs des deux groupes armés, faisant au moins trois morts et plusieurs blessés dans les deux camps. Il n'a pas été possible de vérifier ce bilan de source indépendante. La Manul s'est dit «très préoccupée» par ces affrontements «impliquant des armes lourdes, causant des dégâts aux propriétés privées et mettant la vie des civils en danger», sans donner de bilan. Salah Eddine al-Namrouch, ministre de la Défense du GNA, a menacé «de recourir à la force» si les deux camps ne cessaient pas «immédiatement» les combats, selon un communiqué publié vendredi, ordonnant «la dissolution» des deux milices et la comparution des deux chefs devant le procureur militaire.

R.I

Face aux nouvelles mutations mondiales

Qu'en est-il de la rentabilité de l'exploitation du phosphate, du fer et de l'or en Algérie ?

Au dernier Conseil des ministres, il a été demandé aux départements ministériels concernés des études sérieuses sur l'opportunité de la valorisation des gisements de fer et de phosphate. Cela ne date pas d'aujourd'hui puisque en tant que jeune conseiller du ministre de l'Industrie et de l'Énergie entre 1974/1977, je rappelle que ces projets avaient été abordés et de nombreuses études ont été réalisées. Et depuis combien ont coûté entre 1980/2019 toutes ces études tant en devises qu'en dinars sans résultats probants ?

La commercialisation tant du fer et du phosphate brut que de ses dérivées dépend tant de la stratégie de quelques firmes mondiales qui contrôlent les circuits de commercialisation que du management stratégique interne, qui détermine le coût d'exploitation et de la croissance de l'économie mondiale qui devrait connaître une modification importante de sa structure avec l'avènement de la quatrième révolution économique et sociale entre 2020/2030/2040.

1.- Le prix de la tonne de phosphate brute est fluctuant : en avril 2020, il a été coté à 72,50 dollars la tonne, en mars 71,88, en avril 70,75 dollars, en mai 72,90 dollars, et en juin/juillet 2020 75,000 dollars la tonne, ayant été coté en octobre 2019 à 77,50 dollars et en janvier 2020 à 72,50 dollars la tonne. Selon la Banque mondiale, la tendance générale et à moyen terme des prix des produits phosphatés reste orientée à la baisse et le phosphate brut se négocierait en 2020 autour de 80-85 dollars US la tonne métrique, celui du DAP autour de 377,5 dollars US la tonne métrique et le TSP à près de 300 dollars US la tonne métrique. Selon l'agence de notation mondiale, les prix des roches de phosphate sont restés en moyenne à 100 dollars la tonne (sans frais à bord), en 2019/2020 et les prix de la tonne de roche de phosphate (sans frais à bord) à 110 dollars sur le long terme. Le prix des dérivées est très fluctuant l'engrais-urée ayant été coté entre juillet et septembre à environ 260 euros la tonne. L'augmentation de la population mondiale et la demande de nourriture sont un facteur déterminant de la croissance du marché des phosphates. La concurrence sur le marché mondial est très intense et relativement intégrée, avec la présence d'acteurs clés limités qui obtiennent une part importante des revenus mondiaux. Les principaux intervenants comprennent notamment les russes Eurochem Group AG et PJSC PhosAgro ; les canadiens Agrium Inc. et Potash Corp. de Saskatchewan Inc; le norvégien Yara International ASA; les américains CF Industries Holdings Inc. et Mosaik Co. ; l'indien Coromandel International Ltd. ; le géant marocain OCP S.A. et Israel Chemicals Ltd. Selon US geological survey, en phosphate rock 2019, la production minière (+réserves) en 2018 en milliers de tonnes est ventilée ainsi : États-Unis réserves 27,000 - production (1,000,000) - Algérie réserves 1,300 - production (2,200,000) - Australie réserves 3,000 - production (1,100,000) - Brésil réserves 5,400 - production (1,700,000) - Chine réserves 140,000-production (3, 200,000) - Egypte réserves 4,600 - production (1, 300,000) - Finlande réserves 1,000 - production (1,000,000) - Inde réserves :1,600-production (46,000) - Israël réserves 3,900- production (67,000) - Jordanie réserves 8,800-production (1,000,000) - Kazakhstan-réserves 1,600 - production (260,000) - Mexique - réserves 2,000 - production (30,000) - Maroc-réserves 33,000 - production (50, 000,000) - Pérou- réserves 3,100 - production (400,000) - Russie-réserves 13,000- production (600,000) - Arabie Saoudite réserves: 5,200 - production (1, 400,000) - Sénégal réserves 1,500 - production (50,000) - Afrique du Sud réserves 2,100 -production (1, 500,000) - Syrie réserves 100 - production (1, 800,000) - Togo-réserves 850 - production (30,000) - Tunisie réserves 3,300 - production (100,000) - Ouzbékistan réserves 900- production (100,000) - Vietnam réserves 3,300 - production (30,000) - Autres pays réserves : 1,300-production (770,000) - Total mondial 270,000 (70,000,000). Ainsi si l'Algérie exporte trente millions de tonnes de phosphate brut annuellement à un cours moyen de 100 dollars, soit une hypothèse très optimiste par rapport au cours mondiaux, à prix constant 2020, le chiffre d'affaire serait de 3 milliards de dollars. Comme dans cette filière, les charges sont très élevées (amortissement et charges salariales notamment) un minimum de 40%, le profit net serait d' environ 1,8 milliard de dollar pour un cours de 100 dollars. En cas d'association avec un partenaire étranger et prenant selon la règle des 49/51%, le profit net restant à l'Algérie serait légèrement supérieur à 900/700 millions de dollars pour les deux scénarios. On est loin des profits dans le domaine des hydrocarbures. Pour accroître le profit net, il faut donc se lancer dans des unités de transformation hautement capitalistiques avec des investissements lourds et à rentabilité à moyen terme horizon 2025, si les projets sont lancés début 2021. Ainsi, sur un marché aussi concurrentiel que l'UE, l'engrais/urée était vendue à plus de 350 euros la tonne en 2014, a été coté en moyenne annuelle en 2017 à 270 euros la tonne, en avril 2018 à 260 dollars et début mai 2020 à 250 dollars la tonne métrique. D'une manière générale, les prix sont très volatils supposant une connaissance parfaite du marché boursier international afin d'éviter d'importantes pertes en cas de mauvaises prévisions. Aussi, pour une grande quantité exportable, cela nécessite pour l'Algérie, des investissements très lourds et à rentabilité à moyen terme pas avant 2023/2025 si le projet est en fonctionnement en 2020. Et pour une importante quantité exportable, cela passe par un partenariat avec des firmes de renom, du fait du contrôle de cette filière par quelques firmes au niveau mondial.

2.- Pour le 20 septembre 2020, le fer est coté à 90 euros la tonne, l'inox 1921 euros la tonne, l'acier 4520 euros la tonne, l'aluminium 1364 euros la tonne, la ferraille 148 euros la tonne, le zinc 1817 euros la tonne, le cuivre 5289 euros la tonne, le plomb 1509 euros la tonne. Donc peu d'évolution pour preuve, le prix de l'inox, s'établissait en moyenne, à 2598 euros la tonne, en hausse de 2,8% sur un an avec une stabilisation en mai 2020 à 2600 euros la tonne, étant très demandé sur le marché mondial, fonction de sa destination et de son applications, classé en quatre catégories, l'aluminium à 1460 euros la tonne, en baisse de 9,4% sur un mois et de 20,9%, le prix du plomb à 1658 dollars la tonne, en baisse de 4,4% sur un mois et de 14,5% sur un an, le prix du zinc à 1903 euros la tonne, stable sur un mois et en baisse de 35,1% sur un an et en novembre 2019, le prix de l'acier à 5400 dollars la tonne, en baisse de 23,6% sur un an et en mai 2020 à 4740 euros du fait de l'épidémie du coronavirus, avril 2020, le prix du fer s'établissait à 85 dollars la tonne, en baisse de 4,7% sur un mois et de 9,6%. Les réserves mondiales de fer sont évaluées selon les organismes internationaux entre 2018/2019 à 85 000 millions de tonnes. L'Australie arrive en tête avec 23 000 Mt, suivi de la Russie 14 000 Mt, du Brésil 12 000 Mt, de la Chine 7 200 Mt, de l'Inde 5 200 Mt, Etats-Unis 3 500 Mt, du Venezuela 2 400 Mt, de l'Ukraine 2 300 Mt, du Canada 2 300 Mt et de la Suède 2 200 Mt, l'Algérie selon les données algériennes des réserves d'environ 3 000 tonnes mais avec des gisements exploitables, évaluées entre 1 500 et 2 000 Mt. Les principaux pays producteurs de minerai de fer sont – Australie : 39,8% (avec 879 Mt)- Brésil : 19,8% (avec 436 Mt) – Chine : 8,6% (avec 191 Mt) – Inde : 7% (avec 154 Mt) – Russie : 4,6% (avec 101 Mt) – Ukraine : 3,3% (avec 73 Mt) – Afrique du Sud : 3,2% (avec 69 Mt) – Iran : 2,6% (avec 57 Mt) – Canada : 2,2% (avec 49 Mt) – États-Unis : 2% (avec 44 Mt) – Suède : 1,2% (avec 27 Mt) – Kazakhstan : 0,6% (avec 13 Mt) – Autres pays : 5,1% (avec 113 Mt) (Source : Ressources naturelles Canada). L'acier est un produit fondamental à nos modes de vie et est essentiel pour la croissance économique, les 10 plus gros pays producteurs entre 2017/ 2018 sont : la Chine : 831 728 000 tonnes, le Japon : 104 661 000 tonnes, l'Inde : 101 455 000 tonnes. Les Etats-Unis : 81 612 000 tonnes, la Russie : 71 491 000 tonnes, la Corée du Sud : 71 030 000 tonnes, l'Allemagne : 43 297 000 tonnes, la Turquie : 37 524 000 tonnes, le Brésil : 34 365 000 tonnes et l'Italie : 24 068 000 tonnes. En avril 2020, le cours du cuivre s'établissait à 5 058 dollars la tonne, en baisse de 21,4% sur un an. L'évolution qui n'a pas foncièrement changé depuis 2018. A un cours optimiste de 100 dollars la tonne le fer brut, pour une exportation de 30 millions de tonnes, nous aurons une recette brute 3 milliards de dollars. Mais à ce montant, il faudra retirer plus de 50% de charges (le coût d'exploitation est très élevé) restant 1,5 milliards de dollars. Ce montant est à se partager et selon la règle des 49/51%, avec le partenaire étranger restant à l'Algérie en cas de 30 millions de tonnes, moins de 800 millions de dollars. C'est que l'exploitation du fer de Gara Djebilet nécessitera de grands investissements dans les centrales électriques, des réseaux de transport, Tindouf, le Nord via Bechar, une utilisation rationnelle de l'eau, des réseaux de distribution qui font défaut du fait l'éloignement des sources d'approvisionnement, tout en évitant la détérioration de l'environnement, car les unités étant très polluantes. Donc, comme pour le phosphate, seule la transformation en produits nobles peut procurer une valeur ajoutée plus importante à l'exportation. Du fait de la structure oligopolistique de la filière mines, au niveau mondial, la seule solution, si on veut exporter ces produits nobles, est un partenariat gagnant/gagnant avec les firmes de renom qui n'accepteront pas la règle restrictive des 49/51% avec les lourdeurs bureaucratiques, les décisions se prenant en temps réel, au niveau du commerce international.

3.- Qu'en est-il pour les mines d'or, qui nécessite un long savoir-faire, un travail pénible surtout dans le Sud, des techniques de pointe et beaucoup d'eau douce ? Or, entre 2010/2018, plusieurs ministres du secteur ont annoncé une production dépassant la tonne par an. Le ministre actuel en ce mois de septembre 2020 vient de déclarer que la production d'or en 2020 ne dépasserait pas 58 kg, que la moyenne de production d'or en Algérie est estimée à 60 kg/an, avec une prévision de production à 240 kg/an.

(A suivre)

A. M.

Publicité

Office public notarial - Me Mekbel Rahma
Cité 5-Juillet, Bt. I, commune et wilaya de Béjaïa

Nantissement de matériel au premier rang

Aux termes d'un acte reçu en l'étude les 30/8/2020 et 13/9/2020, enregistré le 14/9/2020, concernant un acte de nantisement matériel au premier rang par M. Babouri Lyamine au profit de la BNA - agence Béjaïa 356 pour le matériel acquis selon la facture définitive n° 20/17 datée du 6/7/2020 pour un montant de crédit de six millions cent soixante mille dinars algériens (6.160.000 DA).
Dépôt légal auprès du Centre national du registre de commerce de Béjaïa effectué.

Pour avis, le notaire

Etude notariale de Me Mouaci Khadidja
Notaire à Sidi Aïch
69, rue du 1er-Novembre-1954, Sidi Aïch, Béjaïa

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Sarl Birmatou
Capital : cent mille dinars algériens (100.000 DA)
Siège social : lieu dit Ilegaragene, commune de Tinebdar, daïra de Sidi Aich, wilaya de Béjaïa

Aux termes d'un acte reçu en l'étude le 31/5/2020, enregistré, les deux associés ont décidé de dissoudre par anticipation la société susnommée. M. Haddar Nacereddine ben Mohand Ouidir a été désigné en qualité de liquidateur de cette société.
Dépôt au Cnrc de Béjaïa sera effectué.

Pour avis, le notaire

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية
المديرية العامة للحريات العامة والشؤون القانونية
مديرية الحياة الجمعوية
المديرية الفرعية للجمعيات
رقم: 124/م.ع.ح.ع.ش.ق/م.ح.ج/م.ف.ج/19

وصل تسجيل التصريح
التأسيس لجمعية وطنية

- بمقتضى القانون رقم 12 - 06 المؤرخ في 18 صفر عام 1433 الموافق لـ 12 جانفي 2012 و المتعلق بالجمعيات، تم هذا اليوم: 16 اكتوبر 2019. تسليم وصل تسجيل التصريح بتأسيس الجمعية الوطنية المسماة :

الجمعية الوطنية الجزائرية للمداويين بالعمل

الكائن مقرها بـ : 148 حي واد الطرفة 03 – العاشور – الجزائر
رئيس(ة) الجمعية المنتخب خلال الجمعية العامة التأسيسية:
إيراتني ياسمين.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية، دائرة بجاية، بلدية بجاية
مكتب الحركة الجمعوية
الرقم: 21/ مكرر/2020

نموذج إشهاري
إنشاء جمعية بلدية

طبقا لأحكام القانون رقم : 12 - 06 المؤرخ في 12 يناير 2012م المتعلق بالجمعيات، ولا سيما المادة 18 منه، لقد تم إنشاء الجمعية البلدية المسماة:

الجمعية الاجتماعية "تدوكلي" حي 70 مسكن سيدي احمد بلدية بجاية

المعتمدة بتاريخ: 20 سبتمبر 2020 تحت رقم 21.
اسم ولقب الرئيس : حوسام مولحسن.
المقر : مقر عند جمعية متقاعدي الأمن الوطني لولاية حي 30 مسكن سيدي احمد بلدية.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية
دائرة شميني
بلدية السوق أوفلة
مصلحة النشاط الاجتماعي، الثقافية و الشباب.
الرقم : 01/م ن ا ث ش/2020

نموذج إشهاري
لتجديد و تغيير تشكيلة مكتب جمعية محلية

طبقا لأحكام القانون رقم : 06/12 المؤرخ في 12 يناير 2012م المتعلق بالجمعيات، و لا سيما المادة 18 منه، لقد تم هذا اليوم 2020/08/26 تجديد و تغيير تشكيلة مكتب الجمعية المحلية ذات طابع تربوي و ثقافي المسماة:

الرحمة

المعتمدة بتاريخ 2013/03/20 تحت رقم: 2013/01.
اسم ولقب الرئيس : توازي لقحل.
المقر: قرية تقريت بجاية.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية
دائرة سوق الإثنين
بلدية ملبو
مكتب الجمعيات
رقم : 2020/01

وصل تسجيل التصريح بتأسيس جمعية محلية

بمقتضى القانون رقم: 11-10 المؤرخ في 20 رجب عام 1432 الموافق ل 22 جوان 2011 و المتعلق بالبلدية.
بمقتضى القانون رقم 12 - 06 المؤرخ في لـ 12 جانفي 2012 و المتعلق بالجمعيات، تم هذا اليوم 2020/09/02 تسليم وصل تسجيل التصريح بتأسيس الجمعية المحلية المسماة :

جمعية: نشاطات الشباب اثري تاريكت ملبو

المقيمة عند السيد عقون رابح : تاريكت بلدية ملبو
رئيس الجمعية: عزوز أمين.
المهنة.
تاريخ و مكان الميلاد: 1985/10/16 بسوق الاثنين.
العنوان: تاريكت بلدية ملبو ولاية بجاية.

Mots fléchés

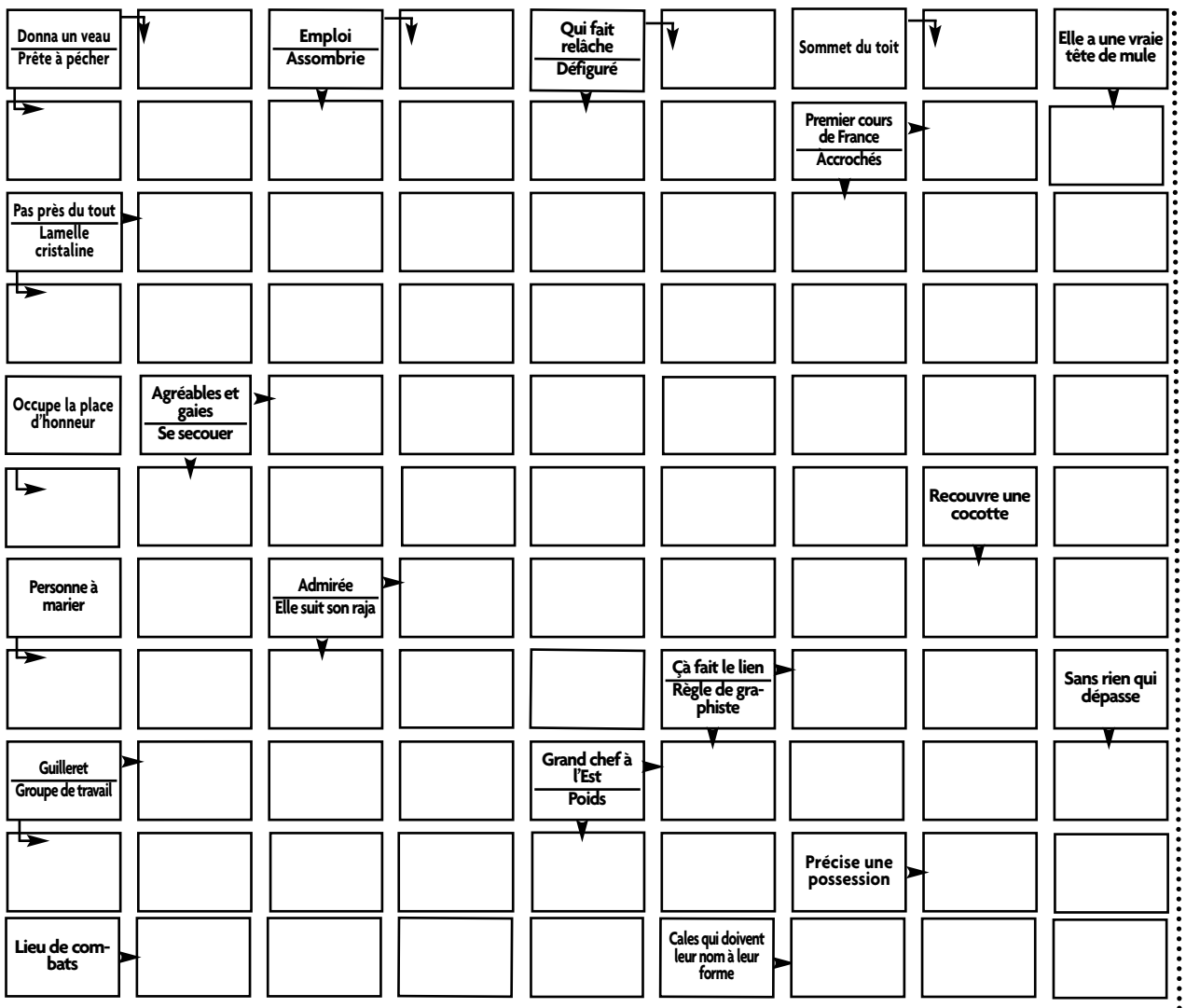

Mots croisés

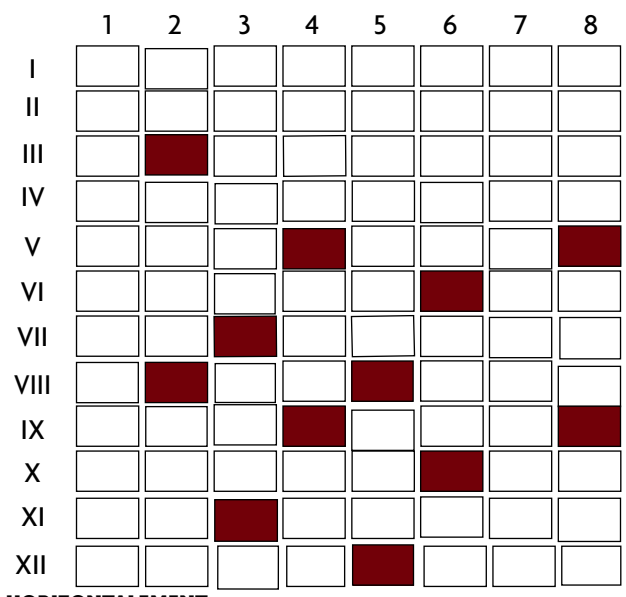

HORIZONTALEMENT

I.Retournée au champ.**II.**Île en forme de pince de crabe.**III.**Hors de combat.**IV.**Engendrais.**V.**Anglaise près d'un moulin. Sorte d'aiguille.**VI.**Indique la sortie. Il faut au moins le triple pour rigoler.**VII.**Sigle d'une Union. Moto tout-terrain.**VIII.**Scandium pour le chimiste. Ps pour les Grecs.**IX**. Lettres de l'Allemagne. Résides en paix.**X.**Pièce satirique. Premier en géographie.**XI.**Devant un gérondif. Baie d'Asie (d').**XII.**Restes à la cantine. Procède par déduction.

VERTICALEMENT

1.Un tel vol vous emmène au bout du monde.**2.**L'or. Parmi les appelés. Travailla au pré.**3.**Caisses de matériaux. Personnification de l'Amérique.**4.**Salée ou poivrée. À tout prix. Abject. **5.**Obtenir sans demander. Arrêt des cours.**6.**Mis à côté. Pomme venant de Rome (d'). Lac vers Bagnères-de-Luchon.**7.**Qui élève l'esprit.**8.**Moments des chaleurs. Calife musulman. Expérience.

Mot mystère

AGRAPHIE
AIGU
ALINEA
BLOC
CERTIFICAT
CHAISE
CLAVIER
COLONNE
COURRIER
CROCHET
DIATRIBE
ECHOTIER
ECRIRE
ECRITOIRE
EFFACER
EMARGER
ENCRE
ENCRIER
ENSEIGNE
ENVOYER
EPIGRAPHE
ERREUR
ETIQUETTE
ETUDE
FEUILLE
GAUCHER
IDEOGRAMME
IMPRIMERIE
INSCRIRE
LECTEUR
LIBELLE
LIGNE
LIRE
LIVRE
MAIN
MAQUILLER
MISSIVE
ONCIALE
PAGE
PLUME
RATURER
RECOPIER
REGLE
RUNE
SIGNE
TABLE
TIRET
VIRGULE
VOLUME

E	R	I	O	T	I	R	C	E	E	N	G	I	S	C	O
T	N	T	I	R	E	T	E	E	L	E	C	T	E	U	R
I	M	V	E	R	E	G	L	E	L	A	E	D	U	T	E
Q	I	E	O	H	E	C	B	M	I	L	I	V	R	E	R
U	N	D	I	Y	C	I	A	E	U	I	E	C	N	N	U
E	S	I	E	H	E	O	T	F	E	G	N	B	N	N	T
T	C	A	N	O	P	R	R	O	F	N	C	A	I	O	A
T	R	T	C	T	G	A	U	C	H	E	R	E	E	L	R
E	I	R	R	E	I	R	R	U	O	C	I	N	M	O	E
N	R	I	E	M	A	E	A	G	G	R	E	I	U	C	G
S	E	B	I	U	N	N	G	M	A	I	R	L	L	O	R
E	R	E	L	L	I	U	Q	A	M	R	A	A	O	L	A
I	R	E	H	P	A	R	G	I	P	E	V	R	V	B	M
G	E	I	R	E	M	I	R	P	M	I	S	S	I	V	E
N	U	E	L	C	H	A	I	S	E	L	U	G	R	I	V
E	R	E	I	P	O	C	E	R	T	I	F	I	C	A	T

Le mot manquant

Dans la citation suivante, un mot a été supprimé :

«L'orgueil n'a pour se montrer d'autre miroir que l'.....»

Est-ce le mot :

A : Avenir ? B : Image ? C : Orgueil ?

(Proverbe William Shakespeare)

Solutions du numéro 523

Mots fléchés

Horizontalement :
P - A - M - M - A - CHEVREPIED - ARAIRES - SCORE - SEME - ODEUR - RAT - ACE - SAPERA - HELERA - TI - LESA - EPARS - R - TO - ATE - MERES - SESO.

Verticalement :
C - S - A - L - M - PHACOCHERE - ERODEES - R - AVARE - LATE - RIEUSE - OS - MER - RARE - PES - PAPAS - MISERE - ATE - E - MARTRES - AD - ETAIS - O.

Mots croisés

Horizontalement :
MONSTRUEUX - ORIENT - PRE - NAGER - LIER - TNES - TIASO - EGR - FART - D - LE - TETE - PE - IRRITE - BUR - MAIRE - TEAM - AISE - FORNI - RESTREINTE.

Verticalement :
MONTELIMAR - ORANGERAIE - NIGER - RISS - SEES - TIRET - TNR - FETE - R - RT - TATE - FE - U - LIRE - TOI - EPIAT - BERN - URES - PUANT - XERODERMIE.

Le mot manquant

«L'ennui est entré dans le monde par la paresse»

(Proverbe La Bruyère)

Mot mystère

KINKAJOU

Programme

TF1

11.00 Les feux de l'amour
12.55 Petits plats en équilibre été
13.00 Journal
15.35 Je détruirai ta famille
16.10 Quatre mariages pour une lune de miel
17.05 Quatre mariages pour une lune de miel
18.10 Bienvenue en vacances
19.10 Demain nous appartient
20.00 Journal
21.05 Clem
22.05 Clem
22.55 New York Unité Spéciale

France 2

15.20 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
16.10 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
17.00 Tout le monde a son mot à dire
17.45 N'oubliez pas les paroles
18.20 N'oubliez pas les paroles
19.00 Journal
21.05 Laëtitia
21.55 Laëtitia
22.45 Laëtitia

M6

09.00 M6 boutique
11.00 Desperate Housewives
12.00 Le journal
12.45 Un refuge pour l'amour
15.45 Incroyables transformations
17.25 Les reines du shopping
18.40 Chasseurs d'appart
18.45 Le journal
20.15 Météo
20.25 En famille
21.05 Vilaine
22.10 L'amour vu du pré
23.15 L'amour vu du pré

France 3

06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Oggy et les cafards
07.40 Dans votre région
07.47 Grizzy et les lemmings
08.06 Grizzy et les lemmings
08.20 Pyjamasques
09.40 Les lapins crétins : invasion
11.20 La nouvelle édition
11.25 Tour de France 2017
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex
13.55 Rex
14.25 Rex
16.05 Un livre, un jour
16.10 Des chiffres et des lettres
16.40 Personne n'y avait pensé !
20.00 Vu
20.55 Et vous, comment ça va ?
21.05 Secrets d'histoire
22.55 Météo
23.00 Municipales à la Goutte d'Or, chroniques d'une drôle de campagne

TV5MONDE

14.40 Météo
17.00 L'invité
18.08 Pardonnez-moi
19.00 Tout le monde veut prendre sa place
21.11 Bon pour la santé ? Les artiste avec vous !

W9

16.40 Un dîner presque parfait
17.55 Un dîner presque parfait
18.50 Les princes et les princesses de l'amour
19.50 Les princes et les princesses de l'amour
21.00 **Percy Jackson : le voleur de foudre**
23.00 Véto de choc

Canal+

13.35 Baron Noir
14.30 Baron Noir
16.00 Suicide Squad
18.50 Jamel Comedy Kids
19.50 L'année de Catherine et Liliane
21.00 Vikings
21.45 Vikings
22.30 American Horror Story

Ciné Cinéma Premier

19.08 Sur la piste du Marsupilami
19.16 Podium
20.50 **Criminal Squad**
23.06 **Traffic**

TMC

13.10 Ghost Whisperer
15.50 Mentalist
16.45 Mentalist
17.40 Mentalist
18.35 Mentalist
19.25 La folle soirée du palmashow

Direct 8

13.45 Meurtres à l'anglaise
14.40 Meurtres à l'anglaise
15.35 Meurtres à l'anglaise
16.45 C'est que de la télé : première partie
18.10 La télé même l'été !
19.05 La télé même l'été !
20.00 Sicario
22.20 Colombiana

France 4

18.15 Les as de la jungle à la rescousse
18.25 Une saison au zoo
19.00 Une saison au zoo
19.30 Une saison au zoo
20.00 Famille je vous chante
21.50 Les tubes de l'été

Ciné Cinéma Frisson

19.09 Dead Zone
19.09 Dead Zone
19.09 Dead Zone
20.50 **Predator**
22.33 **La fin des temps**

France 5

10.45 La quotidienne
12.40 Le magazine de la santé
15.45 La fin du temps des cerises
16.40 Au bout c'est la mer
17.45 C dans l'air

Arte

19.45 Arte journal
20.55 Les guichets du Louvre
22.30 Le secret de la chambre noire

Eurosport

17.00 Internationaux de France 2020
17.30 Eurosport Tennis Club
19.00 Internationaux de France 2020
21.00 Internationaux de France 2020
23.00 Internationaux de France 2020

Sélection

Ciné Premier – 20.50
Criminal Squad
Film policier de Christian Gudegast

Des braqueurs de banques s'attaquent à la réserve fédérale de Los Angeles et sont poursuivis par une unité d'élite menée par un agent pugnace.

Ciné Premier – 23.06
Traffic
Thriller de Steven Soderbergh

Brigade des stups, magistrats, consommateurs ou parents de toxicomanes, tous sont confrontés au fléau de la drogue. En coulisses, les puissants barons des cartels tirent les ficelles. Au Mexique, à proximité de la frontière américaine, les inspecteurs Javier Rodriguez et Manolo Sanchez, mis au parfum par un indic, interceptent un camion bourré de stupéfiants.

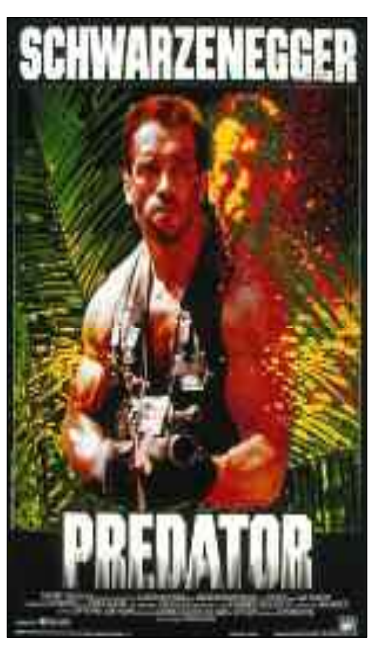

Ciné Frisson – 20.50
Predator
Film de science-fiction de John McTiernan

En Amérique centrale. Largué en pleine forêt pour délivrer des otages, un commando d'élite est attaqué puis éliminé par une créature monstrueuse qui a la faculté de se rendre invisible et silencieuse. Le major Dutch Schaeffer, spécialiste des opérations difficiles, est placé à la tête d'un commando qui a pour mission de retrouver dans la forêt d'Amérique centrale les trois occupants d'un hélicoptère.

CHRONIK
par Herbé

EXTRÊMES LIMITES

25 ans après «Point Break Extrême Limite» (Kathryn Bigelow, 1991), Ericson Core, directeur de la photographie à qui l'on doit la réalisation de «Invincible» (2006), se lance dans la réadaptation du film culte. Johnny Utah est une jeune recrue du FBI qui enquête sur de mystérieux braquages spectaculaires orchestrés dans les quatre coins du monde. Johnny, ancien adepte des sports extrêmes, semble voir un élément reliant les braquages entre eux : ils tentent de réussir une série de huit défis extrêmes qui n'ont jamais été réalisés. Mais ces révélations ne réussissent pas à convaincre ses supérieurs, et Johnny décide de tenter d'infiltrer les braqueurs pour prouver que son intuition était bonne. Une succession de beaux plans sur deux heures, une gestion des scènes d'action saisissante, ce film est à voir pour tous les passionnés de sports extrêmes. On notera cependant un scénario malheureusement bâclé et une histoire sans réels suspens (au début de chaque épreuve, on devine déjà ce qu'il va se passer). Ce film met à l'honneur les défenseurs de la nature, mais le manque de développement des personnages les réduits au triste rôle de terroristes-écologistes aux motivations quelques peu floues, ce qui est fort dommage, même si ce sont eux qui gagnent par la spiritualité. Un film à conseiller aux passionnés du précédent «Break Point» et des sports extrêmes, il est toutefois à ne pas diffuser aux amateurs de scénarios logiques et complets.

CORONAVIRUS

A MADRID, UN OPÉRA STOPPÉ EN PLEINE REPRÉSENTATION

Le public regroupé au balcon du Théâtre Royal de Madrid, dimanche soir, a manifesté sa désapprobation en criant «suspension», pour dénoncer l'absence de distanciation sociale. La direction a dû annuler l'opéra Un Ballo in maschera, de Verdi.

Un Ballo in maschera, littéralement Un Bal masqué... La coïncidence prêterait à sourire si nous ne vivions pas une angoissante période de pandémie. Le célèbre Théâtre Royal de Madrid a été contraint, dimanche soir, d'annuler la représentation de l'opéra de Giuseppe Verdi après que des spectateurs ont protesté bruyamment pour dénoncer une absence de distanciation entre eux, bien que cette institution ait assuré avoir respecté les normes sanitaires

Des spectateurs regroupés au balcon, section où les places sont moins chères, ont manifesté leur désapprobation, sans interruption, en criant «suspension» dimanche soir, après le début de l'opéra Un Ballo in maschera, de Giuseppe Verdi, comme le montrent des vidéos partagées sur les réseaux sociaux.

Ces images montrent la partie supérieure du théâtre, où quasiment tous les sièges sont occupés, alors qu'au niveau du parterre se trouvent des sièges vides entre les spectateurs.

«Le Théâtre Royal a respecté les normes de sécurité sanitaires de la région de Madrid et les a même renforcées», a assuré lundi le président de l'entité qui gère cette institution ayant célébré en 2018 ses deux siècles d'existence, Gregorio Marañon, lors d'une conférence de presse.

«La protestation s'est prolongée malgré les messages lancés via les haut-parleurs, qui proposaient aux spectateurs la possibilité de changer de place ou d'être remboursés», a, par ailleurs, expliqué le Théâtre Royal dans un communiqué.

Une occupation de 51,5%

Mais comme «ce groupe restreint a insisté pour poursuivre ses protestations visant à boycotter la représentation (...) celle-ci a dû être suspendue», poursuit le communiqué.

M. Maranon a affirmé que la salle était occupée à 51,5% de sa capacité, soit bien en deçà des 75% établis par la région de Madrid pour freiner la propagation du Covid-19.

Le Figaro et AFP

Selon une étude scientifique

Les portraits des dirigeants déridés avec le temps

Devant un tableau dans un musée, vous vous êtes peut-être déjà demandé pourquoi les dirigeants et autres nobles affichaient une mine sérieuse, voire menaçante, alors que notre réflexe contemporain est plutôt de sourire sur les photos. Hé bien cela n'a rien d'anodin, comme l'expliquent les résultats d'une étude menée par des chercheurs en sciences cognitives du CNRS, de l'ENS-PL, de l'Inserm et de Sciences Po et publiés, mardi 22 septembre. Les scientifiques se sont penchés sur des œuvres du 14e au 21e siècle – pas moins de 1 962 portraits anglais de la National Portrait Gallery de Londres, peints entre 1506 et 2016, et 4 106 portraits de la Web Gallery of Art, couvrant 19 pays d'Europe occidentale entre 1360 et 1918 – et y ont analysé les expressions faciales des hommes et femmes représentés, dans le cadre de cette étude.

Une étude publiée dans *Nature* s'est penchée sur près de 2 000 peintures de grands de ce monde réalisées entre 1506 et 2016. Et certains signes du visage ne trompent pas.

L'algorithme qui a passé en revue tous ces visages met en évidence une augmentation des expressions «de confiance et de sympathie» au fur et à mesure que l'époque avance. Comprenez que les visages se sont déridés, les sourcils sont moins froncés et les bouches esquissent davantage de sourires à partir de 1800.

«Dans l'histoire de la monarchie anglaise, il suffit de comparer les portraits d'Elisabeth I et Elisabeth II pour le constater. La deuxième est plus souriante que la première», illustre Lou Safra, enseignante-chercheuse à Sciences Po impliquée dans l'étude, interrogée par *Le Figaro*.

En se faisant tirer le portrait, les grands de ce monde ont, selon les époques, voulu manifester leur pouvoir et inspirer la crainte ou, au contraire, se donner un air sympathique et digne de confiance. «À travers leurs sources, les historiens avaient déjà perçu un glissement vers plus de confiance envers autrui au fil du temps. Cependant, ces changements restaient difficiles à documenter quantitativement», poursuit le communiqué du CNRS.

Cette étude, intitulée «Quand la peinture révèle l'augmentation de la confiance sociale», suggère en fait une augmentation du sentiment de confiance envers autrui dans la société, qui suit de près l'accroissement du niveau de vie.

Les chercheurs ont d'ailleurs aussi appliqué leur algorithme à la Selfiecity, une base de données regroupant 2 277 autoportraits photographiques postés sur les réseaux sociaux de six villes à travers le monde. Là encore, «la confiance inspirée par les visages était effectivement corrélée à la confiance et à la coopération interpersonnelles préalablement mesurées au travers d'enquêtes internationales.»

Désormais, cette étude sur l'évolution de la confiance et ses signes dans la culture va se poursuivre sur la base d'autres sources, comme les textes littéraires ou la production musicale.

L. W.

Activités artistiques

Compatibles avec la science ?

On a dit et redit à maintes reprises qu'un scientifique peut devenir un jour ou l'autre artiste chanteur ou peintre. La réalité nous en a apporté la preuve. Que c'est beau de voir un professeur de mathématiques versifier des paroles à chanter pour lui ou un autre.

La médecine destinée aux soins de l'homme, les théorèmes, principes, formules à appliquer pour répondre à une question ou problème de physique, semblent l'éloigner des sentiments humains, des émotions. Aussi, ils décident un jour de répondre aux angoisses, de s'adresser directement à tous ceux qui souffrent pour leur dire qu'il est aussi un humain comme eux et qu'il a décidé de chanter ou de l'intériorité de chacun.

Composer des chansons ou peindre un état d'âme

C'est pour être plus près de ses semblables chanter aux autres pour atténuer la douleur, dire ce qui les angoisse le plus, leur apporter peu d'oxygène qui les vivifie. On a vu un médecin devenu chanteur, il a trouvé que c'est plus humain d'être sensible à tous ceux qui ont besoin qu'on leur chante pour leur apporter quelque réconfort. Voilà qu'il a trouvé un moyen de rendre supportable la vie austère d'un intérieur de cabinet médical. Et, paradoxalement, être médecin relève aussi de l'art, l'art d'écouter parler le patient lui donner la preuve qu'on est là pour le soigner, que le médecin n'est pas toujours celui qui reçoit pour mettre directement sur le lit quelqu'un à ausculter. Effectivement l'art de bien parler pour le médecin est une véritable thérapie.

Il met le malade en confiance et écouter aide beaucoup à diagnostiquer l'origine du mal. Revenons au médecin devenu chanteur. Il est connu et on l'invite à des soirées festives avec un accompagnement musical. Il chante dans le genre moderne, avec instrument qui résonne bien, batterie en tête. Son importance est telle qu'il vous dira, si vous lui demandez de venir chanter, qu'il a un programme chargé jusqu'à la fin septembre, mois des fêtes. Il anime des soirées musicales chez des particuliers qui fêtent un événement familial.

Un autre exemple pourra peut-être vous suffire pour être convaincu qu'un scientifique peut abandonner son domaine scientifique pour pratiquer un art.

C'est inimaginable. Il s'agit d'un physicien, professeur de physique qui a étudié pour décrocher ses diplômes et qui s'est destiné au pinceau et aux couleurs. Définitivement il a tourné le dos aux sciences physiques et aux formules chimiques pour s'adonner à son domaine prédilection comme peintre portraitiste, c'est en travaillant dans un établissement scolaire que le miracle s'est accompli. Un collègue lui a fait découvrir l'art de dessiner.

Notre professeur s'est essayé à cet art, et au fil du temps, il a réussi et il a fini par découvrir que sa vocation était de peintre des portraits.

Notre peintre converti, a définitivement tourné le dos à la physique pour s'occuper désormais des portraits et il a réussi.

Pour ce faire, il s'est intéressé à des personnages qui lui sont chers, son père, ses oncles pour qui il s'est consacré en les reproduisant admirablement sur de grands tableaux de peintre. Et la ressemblance est frappante. Il a ensuite peint des célébrités dans tous les domaines. Mais ne le cherchez pas aujourd'hui car son activité picturale, il l'a exercée de 1910 à 1950, c'est énorme. Il a dû composer au moins une cinquantaine d'œuvres qu'il a exposées un peu partout dans le monde, au Canada, en Espagne, en France. Lui, il a disparu mais ses tableaux sont toujours intacts. S'il était resté professeur, qu'aurait-il laissé derrière lui, rien, que des souvenirs auprès de ses élèves. Il y a comme ça des gens qui, après avoir exercé dans son domaine, découvre leur vocation. C'est comme Mohamed Dib qui a d'abord été instituteur, puis marchand de tapis et cheminot. C'est peut-être la poésie qui lui a fait découvrir sa vocation de romancier. Il a écrit de nombreux romans, du genre nouveau roman, il a réussi et il méritait largement le prix Nobel. Mais hélas ce n'est pas le mérite qui compte le plus.

L'inverse est-il possible ?

Un chanteur, un peintre peut-il devenir médecin ou professeur. Impossible il faut avoir fait des études, quelquefois même de brillantes études pour décrocher le diplôme de médecin et de professeur. Le chanteur peut n'avoir aucun diplôme. Comme le peintre qui a besoin d'associer les couleurs de donner des formes, d'observer le personnage pour le peindre. L'art pur a besoin de prédispositions naturelles : savoir s'exprimer, exprimer une intériorité, reproduire un voisinage par des couleurs appropriées, savoir les mots qu'il faut pour les chanter, pour sensibiliser, susciter une attitude d'écoute.

Abed Boumediene

nutrition

Aliments à éviter pour lutter contre la cellulite

La cellulite est difficile à éliminer, mais vous pouvez diminuer significativement l'aspect peau d'orange en désengorgeant les lipides présents dans les cellules graisseuses. Pour cela, il y a des aliments à éviter :

Crudités : contrairement à ce que croient toutes celles qui commandent une salade au restaurant pour préserver leur ligne, les crudités ne sont pas vos alliées anti-cellulite. Les fruits et légumes crus sont riches en eau et en sels minéraux, lesquels malheureusement favorisent la rétention d'eau. Si la consommation de crudités induit une perte de poids, l'eau contenue dans les légumes crus est stockée dans les cellules graisseuses, ce qui entraîne de la rétention d'eau et une augmentation du volume des capitons. Privilégiez plutôt les légumes cuits, qui contiennent moins d'eau.

Sucres rapides (sucreries, gâteaux, sodas) : la formation de masses graisseuses (bourrelets et cellulite) est le résultat d'un excès de sucre dans l'alimentation ; ne sachant pas l'éliminer, l'organisme le transforme en graisse. D'une façon générale, évitez les desserts. De même, ne mangez pas les fruits au cours des repas, mais plutôt vers 17 heures : en effet, la consommation de sucre en fin de repas provoque une sécrétion d'insuline qui enclenche le stockage des graisses qui ont été ingurgitées lors du repas.

Graisses animales (viandes grasses, aussi le beurre, la crème et toutes les préparations dérivées) : mal assimilées par l'organisme, ces graisses sont directement stockées dans les cellules graisseuses.

• Sel : le sel retient l'eau, ce qui provoque une mauvaise circulation due à la rétention d'eau.

• Plats préparés : évitez les plats industriels, qui sont beaucoup trop riches en sucres et en matières grasses.

Rétention d'eau

La cellulite aqueuse est due à la rétention d'eau. Celle-ci se caractérise par la sensation de jambes lourdes et par des marbrures sur les cuisses ; lorsque vous appuyez sur une zone adipeuse, cela laisse une marque pendant quelques secondes. La cellulite s'installe très facilement sur les zones cuisses-fesses-hanches à cause du mauvais drainage.

Drainer par l'alimentation

Votre plan d'attaque :

- Protéines : viandes blanches, poissons et œufs vous aideront à sculpter votre corps et à transformer vos graisses en muscles.

- **Fruits et légumes diurétiques** : les ananas, pamplemousses, poireaux et céleris vous aideront à drainer les excès d'eau.

- Fruits rouges : riches en vitamine P, les fruits rouges stimulent la circulation sanguine.

Attention au sel !

Limitez le sel, qui se cache principalement dans les plats industriels, de même que dans certains pains, fromages et eaux minérales (lisez les étiquettes).

(A suivre)

Météo

Lundi 28 septembre
28° C

Dans la journée :
Partiellement nuageux
max 28°C ressentie 24°C
Vent modéré de sud

Dans la nuit :
Partiellement nuageux
min 20°C ressentie 20°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 06:33
Coucher du soleil : 18.45

Omega 3 : des bienfaits pour tout le corps

Les Omega 3 sont des acides gras essentiels. De nombreuses études ont démontré leurs bienfaits pour tout le corps. Ils sont bénéfiques pour le cœur, le cerveau, la vue… Bref, les Omega 3 ont vraiment tout bon !

Les Omega 3 pour protéger son cœur : Une étude italienne montre qu'un petit apport journalier d'Omega 3, peut éviter l'hospitalisation ou la mort aux personnes souffrant de défaillances cardiaques. L'étude a été menée par 357 centres de cardiologie en Italie, sur plus de 7 000 personnes sur lesquelles ont été diagnostiquées des défaillances cardiaques. Ces problèmes entraînent une perte progressive des capacités du cœur à pomper le sang. La moitié des participants ont pris une capsule d'oméga-3 et l'autre un placebo, sans les médecins qui les traitaient sachent s'il s'agissait de l'un ou de l'autre. Les résultats ont montré que le taux de mortalité était de 27% parmi ceux qui ont pris les acides gras contre 29% dans le groupe «placebo». Une différence ne paraissant pas importante mais qui est significative selon les scientifiques. Le taux d'hospitalisation semble également avoir été réduit chez ceux qui ont pris un complément d'oméga-3. Au total, une hospitalisation ou un décès en moins a été constaté sur 44 personnes ayant pris le complément durant quatre ans.

Les Omega 3, les alliés du régime :
Les oméga-3 seraient de précieux alliés lorsqu'on veut perdre du poids, d'après une étude publiée dans la revue Appetite. Administrés en suppléments lors d'un régime pauvre en calories, ces acides gras aideraient à diminuer la sensation de faim. L'étude a suivi 232 personnes obèses ou en surpoids volontaires pour suivre un régime. Astreints à une alimentation à faible teneur énergétique pendant 8 semaines, les participants ont mangé des repas soit riches, soit pauvres en oméga-3.
Résultat : les personnes ayant bénéficié d'une alimentation riche en oméga-3 ont témoigné d'une plus grande sensation de satiété juste après leur repas, mais encore 2 heures après celui-ci. Les oméga-3 permettraient donc de modérer la sensation de faim lorsqu'on entame un régime.

Recette du jour

Aubergines farcies à la purée de pommes de terre

INGRÉDIENTS

Pour la sauce

- 6-7 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 3-4 tomates coupées en dés – cubes
- 3 gousses d'ail – hachées
- 2 brins de thym frais
- sel
- poivre noir
- 1 pincée de sucre

PRÉPARATION

Faire une purée de pommes de terre et la mélanger par la suite au fromage. Faire frire les aubergines en fines tranches, retirez et laissez égoutter sur du papier absorbant. Mettez tous les ingrédients de la sauce dans une casserole. Chemiser des moules à muffins avec les tranches d'aubergines et laisser dépasser les bords de chaque côté, remplir avec la purée de pommes de terre au fromage.
Placez dans un moule allant au four et verser la sauce tomate dessus.
Mettez dans un four préchauffé à 180°C pour 10 à 15 mn.

Horaires des prières

Lundi 11 safar 1442 :
28 septembre 2020

Dhor 12h50
Asser 16h38
Maghreb 18h45
Icha 21h52

Mardi 12 safar 1442 :
29 septembre 2020

Fedjr 03h38

numéros utiles

SANTÉ

Samu :
021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :
021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :
021.91.21.63

CHU Beni Messous :
021.93.11.90

CHU Baïnem :
021.81.61.13

CHU Kouba :
021.58.90.14

Ambulances :
021.60.66.66

Dépannage Gaz :
021.68.44.00

Dépannage Electricité :
021.68.55.00

Service des eaux :
021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :
021.61.00.17

Sûreté de wilaya :
021.63.80.62

Gendarmerie :
021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene
021.54.15.15

Air Algérie (Réservation)
021.28.11.12

Air France :
021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :
021.42.33.11/12

SNTF :
021.76.83.65/73.83.67

SNTR :
021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazaïr :
021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :
021.74.82.52

Hôtel Hilton :
021.21.96.96

Hôtel Sofitel :
021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :
021.37.77.77

Hôtel Mercure :
021.24.59.70/85

Assemblées générales

Absence de quorum pour le tennis, la natation adopte ses bilans

→L'assemblée générale ordinaire (AGO) de la Fédération algérienne de tennis (FAT) pour l'exercice 2019, qui devait avoir lieu samedi à Alger, a été reportée, faute de quorum.

■ Le président de la FAN, Mohamed Hakim Boughadou. (Photo › D. R.)

Seuls 14 membres ont répondu présent sur les 34 qui composent l'AG, en dépit des invitations adressées par la FAT.
«Malheureusement les travaux de cette assemblée générale n'ont pas eu lieu, faute de quorum. La Fédération algérienne a connu des problèmes administratifs depuis décembre 2019 et trois présidents se sont succédé en 9 mois seulement», a indiqué le président par intérim, Mohamed Lazar, à l'APS. Et d'enchaîner : «Un seul point était à l'ordre du jour de cette AGO, à savoir l'adoption ou le rejet des bilans moral et financier de l'exercice 2019, mais des membres ont voulu changer et passer à une assemblée extraordinaire. Plusieurs ont refusé cette idée».
Selon les règlements et statuts de la FAT, l'AGO sera reprogrammée dans un délai ne dépassant pas les huit jours, quel que soit le nombre de présents.
Pour rappel, la FAT a connu une année 2020 compliquée, après la suspension, fin 2019, du président Mohamed Bessaâd par l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Salim Bernaoui, pour «mauvaise gestion».
Par la suite, trois présidents se sont succédé pour assurer l'intérim. Il s'agit de Boualem Hadj-Ali, Mohamed Dahmani et Mohamed Lazar.

Natation : adoption des bilans moral et financier de 2019

Par ailleurs, les membres de l'assemblée générale (AG) de la Fédération algérienne de natation (FAN), réunis samedi à Alger en session ordinaire, ont adopté à l'unanimité les bilans moral et financier de l'exercice 2019.
Ce rendez-vous s'est déroulé en présence de 30 membres sur les 47 votants que compte l'AG de la FAN et d'un représentant du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).
Au terme de l'AG ordinaire (AGO), le président de la FAN, Mohamed Hakim Boughadou, a salué le «haut niveau des membres de l'assemblée, leur engagement et l'esprit de transparence, de respect et de démocratie qui a toujours empreint les échanges au sein de la grande famille natatoire».
Les AGO des fédérations devaient se dérouler entre février et avril derniers, mais ont été reportées en raison de la pandémie de Covid-19.
Le MJS a décidé récemment de lever l'interdiction d'organisation des AGO des clubs, associations et fédérations nationales sportives.

R. S.

Khettou Abdallah :

«Ma place est dans un club professionnel»

→On trouve dans l'oued ce que l'on ne trouve pas dans la mer. Cet adage s'applique également dans le domaine du football. Certes, il existe d'excellents joueurs pétris de qualités techniques et physiques, mais aussi disciplinés qui brillent dans des clubs évoluant en divisions inférieures.
Dans ce contexte, citons le cas du jeune footballeur Khettou Abdallah, âgé de 22 ans, surnommé Mido qui fait les beaux jours du club de Chabat El Ham, pensionnaire de la régionale Une.
Un ancien entraîneur témouchentois dira, «autrefois nous avons formé d'excellents joueurs de niveau technique supérieur. Ils ont joué à l'échelle de la wilaya. Certains joueurs ont eu la chance de changer d'air et d'évoluer dans des clubs huppés, mais la majorité a abandonné le parcours pour manque de clubs très structurés qui les prennent en charge».
Le joueur Khettou s'est confié à notre journal pour dire, «j'aime le football. J'ai entamé ma carrière dans la catégorie des poussins du club local de Chabat El Ham. Ensuite, j'ai opté à l'académie Oranaise ASFA puis j'ai été recruté au sein du club CR Témouchent ou j'ai joué dans les 2 catégories, cadets et juniors. Vu mon évolution, le club de Chabat El Ham m'a sollicité pour jouer en qualité de seniors puis j'ai changé d'air pour aller au club de la ville de Sidi Baroudi. Pour des raisons personnelles, je suis revenu au bercail où je jouais dans le poste de milieu du terrain avec option offensive».
Selon certains techniciens, Khettou maîtrise le jeu des deux pieds. Il est intelligent et discipliné. Grâce à ses qualités, il peut réussir dans un club de niveau supérieur.
Poursuivant l'entretien, le jeune Khettou a paraphrasé, «c'est le moment de jouer pour un autre club, d'un niveau supérieur. J'ai eu des propositions mais je veux un club d'avenir qui a un projet sportif pour que ma carrière décolle comme il se doit. J'espère que je serai sous la houlette d'un grand entraîneur».

Sabraoui Djelloul

MC Saïda

Le président du CSA «inquiet» pour la situation du club

→Le président du Club sportif amateur (CSA) du MC Saïda, Mohamed Messâadi, s'est montré jeudi «inquiet» concernant la situation prévalant au sein de son club pensionnaire de la Ligue deux de football, qu'il a qualifiée de «catastrophique».
«Les choses vont de mal en pis au sein de notre équipe de football. Au moment où les clubs se préparent à reprendre l'entraînement en prévision de la saison prochaine, on trouve des difficultés énormes pour remettre de l'ordre dans la maison», a déploré le boss du CSA de la formation de l'Ouest du pays dans une déclaration à l'APS.
Selon ce responsable, à l'origine de cette situation, «la crise financière aiguë que traverse le club depuis plusieurs années», ajoutant que les nouveaux responsables de la Société sportive par actions (SSPA), «n'ont pas ramené le plus attendu d'eux depuis qu'ils ont pris en mains l'équipe». Les «Vert et Rouge» avaient terminé à la 9e place la précédente édition du championnat, suspendue après 23 journées à cause de la pandémie de coronavirus, rappelle-t-on. Face à cette situation, la direction du CSA, propriétaire de la majorité des actions de la SSPA du club, a agi récemment en sollicitant l'intervention des autorités locales, a encore fait savoir le même responsable.
«Le wali de Saïda nous a invités à une réunion pour débattre de la situation du club et essayer de lui trouver des solutions afin de lui éviter des lendemains incertains, surtout au vu des dettes colossales qu'il traîne et qui lui ont valu d'être interdit de recrutement au cours de l'actuelle période des transferts», a indiqué le même interlocuteur. ■

OGC Nice

Atal absent «environ un mois»

→Le défenseur international algérien de l'OGC Nice (Ligue 1/France), Youcef Atal, sorti sur blessure dimanche dernier contre le Paris SG (0-3), souffre d'une lésion musculaire à la cuisse et sera absent «environ un mois», a annoncé son entraîneur, Patrick Vieira.
Atal a été victime d'une lésion musculaire à la cuisse. Il sera absent «environ un mois», a déclaré Patrick Vieira en conférence de presse avant d'affronter Bordeaux à l'extérieur dimanche pour le compte de la 5e journée de Ligue 1. Le latéral droit des «Verts», titularisé par l'entraîneur Vieira, avait dû quitter le terrain en seconde période (65e) contre le PSG, lui qui s'était absenté 279 jours en raison d'une blessure au genou, contractée le 7 décembre 2019. Le défenseur algérien de 24 ans revenait d'une autre blessure aux ischios-jambiers, contractée fin août, qui l'a éloigné des terrains près d'un mois. En revanche, son compatriote Hicham Boudaoui, victime d'une lésion méniscale, «revient petit à petit, s'est félicité l'ancien international français. Il s'est entraîné hier (jeudi) mais est trop juste pour Bordeaux. C'est encourageant qu'il retrouve les terrains».
L'ancien joueur du Paradou AC s'était blessé lors du match amical disputé contre les Slovaques du FK DAC 1904 (6-0) le 4 août dernier, en marge du stage d'intersaison effectué en Autriche. ■

EN DEUX MOTS

Décès de l'ancien international algérien Abdelouahab Maiche

L'ancien milieu de terrain de la sélection algérienne de football dans les années 1980, Abdelouahab Maiche, est décédé samedi à l'âge de 60 ans, a-t-on appris de ses proches.
Né à Sétif le 1er janvier 1960, Maiche a porté à 23 reprises le maillot de l'équipe nationale algérienne. Il a débuté sa carrière internationale le 8 avril 1983 contre le Bénin et l'a clôturée en 1989 contre le Qatar.
Doté de qualités athlétiques remarquables, Maiche a notamment évolué au NA Husseïn-Dey, au MC Alger et au RC Kouba.
Le défunt a été inhumé samedi au cimetière d'El Alia (Alger).
En cette triste occasion, les journalistes de la rubrique sportive de *La Nouvelle République* présentent leurs sincères condoléances à la famille du défunt et l'assure de leur profonde compassion.
A Allah nous appartenons, à Lui nous retournons.

LA NR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1er-Mai - Alger.
Tél. : 021 67.10.44/67.10.46
Fax : 021 67.10.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1 . 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**.
Composition **PAO** ***La Nouvelle République*** Impression Alger : **SIMPRAL**.
Tirage : **2500** exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : ***El Khabar***. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 67.10.72. Fax : 021 67.10.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

CAN-2022, le rendez-vous de la balle ronde africaine

➔La chasse au trophée est ouverte ? Les sélectionneurs y travaillent, affûtent et argumentent leurs stratégies tout en veillant sur leur communication. La Coupe d'Afrique n'est pas loin, et surtout n'est pas un jeu sans effet.

La concurrence sera dure pour succéder à l'Algérie. (Photo › D. R.)

Un seul y arrivera et la remportera, ça tout le monde le sait, mais d'ici là, il y aurait de la casse. C'est qu'il va falloir éviter, tout sera ficelé pour y arriver. Ce qui est primordiale pour toutes les équipes africaines dans la course, c'est d'oublier les échecs du passé tout en ayant en tête les causes des failles, celles qui ont été à l'origine des éliminations. Une chose qu'aucun sportif ne doit mettre dans la cage c'est qu'il «ne restera de ce sport que les grandes équipes, qui semblent décidées à trouver un modèle économique pour continuer à jouer. Même sans spectateurs», disait un économiste de renom. Mais on n'est pas encore dans la ligne droite et l'on s'interroge sur la durée de vie d'un sélectionneur dans un club avant même le coup d'envoi de la Coupe d'Afrique des nations 2022. Quelle équipe saura garder son sélectionneur ? Notamment lorsqu'on sait que l'ensemble des matches amicaux ne doivent pas être sous-estimés, ils affichent la force mentale des différents acteurs, leur capacité à rester concentré, à résister à la fatigue, au découragement, à la résignation et à la domination des autres. Ce sera un test grandeur nature. Une occasion pour quelques médias d'abandonner les brevets informations sportives, celles relatives aux recrutements, libérations, conflits et autres questions pour s'abonner, ce qui est tout à fait normale à la grande compétition qui n'est autre que la CAN.

En prévision de sa grande rentrée sur le chantier des compétitions africaines, le Ghana affrontera le Mali le 9 octobre prochain en match amical à Antalya en Turquie (plus un autre adversaire à déterminer après le désistement de la Guinée Equatoriale). Tout est minutieusement réfléchi au niveau du staff technique, rien ne sera négligé et pour cela plusieurs nouveaux, dont une, feront leur entrée à l'image du défenseur central de Strasbourg, Alexander Djiku (26 ans), né en France mais d'origine ghanéenne par son père ! «Je suis personnellement enthousiaste à son sujet parce qu'à un moment donné, nous n'étions pas sûrs qu'il veuille vraiment venir. Maintenant, il a décidé de venir et je suis donc très enthousiaste», s'est félicité Akkonor.

Le milieu de terrain Emmanuel Lomotey, recruté par Amiens cet été, Yakubu Mohammed (Azam FC/Tanzanie), Benson Anang (MSK Zilina/Slovaquie) et Kamal Deen (Nordsjaelland/Danemark) sont également conviés pour la première fois aux côtés des cadres comme Thomas Partey et les frères André et Jordan Ayew.

Akkonor confirme ainsi sa volonté de passer à une étape de rajeunissement en se passant de cadres comme Christian Atsu, John Boye... Cette préparation ne sera pas une simple virée, mais elle a besoin de différences pour progresser. C'est le délicat équilibre… une formation qui refuse d'être une simple collection d'échecs, et cette CAN «nous la préparons pour la réussite».

Dirigée par l'ancienne direction suite à la mise en pause des élections après l'intervention de la FIFA, la Fédération ivoirienne vient d'officialiser ce samedi le programme des Éléphants pour leur grande rentrée début octobre.

«Deux matches amicaux sont prévus à cet effet. Le premier face à l'équipe de Belgique le 8 octobre au stade du Roi Baudoin à 20h45 locale et le second contre le Japon le 13 octobre (l'heure reste à confirmer) au Stade de Galgenwaard d'Utrecht aux Pays-Bas», a indiqué la FIF. Le début du stage est prévu le 5 octobre à Bruxelles.

Le Congo, lui, ira se mesurer à la Gambie en match amical le 9 octobre à Faro au Portugal. Le sélectionneur des Diables Rouges, Valdo, a communiqué ce vendredi une liste de 21 joueurs retenus pour ce rassemblement. A l'inverse de l'attaquant de la RDC, Cédric Bakambu (Beijing Guoan), et du Camerounais Christian Bassogog (Henan Jianye FC) qui ont renoncé à voyager en raison des restrictions de déplacement en place en Chine, le buteur Thievy Bifouma (Shenzen) est bien là, lui qui avait manqué le dernier rassemblement fin 2019.

«Opposé au Bénin en match amical le 11 octobre prochain à Lisbonne au Portugal, le Gabon pourra s'appuyer sur toutes ses forces vives, et notamment ses deux flèches offensives, Pierre-Emerick Aubameyang et Denis Bouanga. C'est l'enseignement qui ressort de la liste de 23 joueurs publiée ce vendredi par le sélectionneur Patrice Neveu».

Les cadres Mario Lemina, Didier Ndong, Lloyd Palun ou encore Bruno Ecuele Manga seront également de la partie, tandis que trois nouveaux visages font leur apparition : le gardien Junior Nouby Fotso (21 ans, Cholet/National 1), le milieu de terrain Nathanael Bongo Mbourou (24 ans, Maritzburg United, Afrique du Sud) et l'attaquant Fahd Ndzengue (20 ans, Tabor Sezana, Slovénie), tous formés au pays, au CF Mounana. Le défenseur central de l'AC Ajaccio, Sidney Obissa (20 ans), qui avait vu sa première convocation reportée par la crise sanitaire en mars, est là aussi.

Synthèse de H. Hichem

A voir
- Canal + Sport : Liverpool - Arsenal à 20h
- RMC Sport 3 : Benfica Lisbonne - Moreirense à 20h

La Der

Le Real Madrid s'impose sur le fil face au Betis

Pour le compte de cette 3e journée de Liga, le Real Madrid se déplaçait sur la pelouse du Real Betis Balompié et espérait lancer sa saison après le match nul (0-0) concédé la semaine dernière sur la pelouse de la Real Sociedad. De leur côté, les joueurs du Betis, comptaient déjà deux victoires en autant de rencontres disputées. L'occasion pour les partenaires de Nabil Fekir de conserver cette invincibilité en championnat et par la même occasion, les rênes de la Liga.

En début de match, les Madrilènes mettaient rapidement le pied sur le ballon, et ce malgré le placement très offensif des joueurs du Betis. Dès la 2e minute de jeu, l'incontournable Karim Benzema pensait ouvrir le score sur ce bon service de son compatriote Ferland Mendy. Mais l'arbitre de la rencontre signalait rapidement une position de hors-jeu. Une joie de courte durée pour l'attaquant français qui pouvait finalement retrouver le sourire quelques minutes plus tard en délivrant un caviar de centre en direction de Valverde. Le milieu de terrain uruguayen déviait parfaitement le cuir au premier poteau et permettait à la Casa Blanca d'ouvrir le score (14e, 0-1).

À la demi-heure de jeu, Aïssa Mandi sautait plus haut que Casemiro et transperçait les filets d'une tête surpuissante (35e, 1-1). Un but qui réveillait complètement les locaux qui n'avaient besoin que d'une minute après ce but pour renverser ce match et prendre l'avantage au score grâce à leur milieu de terrain William Carvalho (37e, 2-1). Après un bon travail de Fekir, le Portugais déclenchait une grosse frappe au premier poteau. Celle-ci faisait mouche et le Betis prenait les devants. Vexés, les Merengues réagissaient dès leur retour des vestiaires. Lancé dans son couloir droit, Carvajal délivrait une merveille de centre en direction de Benzema, mais c'est le malchanceux Emerson qui déviait le cuir dans ses propres cages (48e, 2-2). Les Madrilènes poussaient pour obtenir leur première victoire de la saison en Liga mais il fallait attendre la 81e minute et cette action litigieuse pour voir le Real prendre l'avantage sur ce penalty généreusement offert par l'arbitre. Sergio Ramos ne tremblait pas et offrait la victoire aux siens d'une subtile panenka (82e, 2-3). Avec cette courte victoire, le Real grimpe à la 5e place du classement.